

PREFET DE LA MOSELLE



Recueil des Actes Administratifs

Numéro 155 – 22/08/2024

Préfecture de la Moselle

Recueil des Actes Administratifs

Arrêtés reçus entre

le 21/08/2024 et le 22/08/2024

Le présent recueil a fait l'objet d'une publication le 22/08/2024.

Il peut être consulté dans les locaux de la préfecture ou des sous-préfectures de Forbach – Boulay-Moselle, Sarrebourg – Château -Salins, Sarreguemines et Thionville. Ce recueil est également consultable sur le site de la Préfecture : http://www.moselle.pref.gouv.fr



ARRÊTÉ

n° 2024 CAB/PSI -146 du 2 2 AOUT 2024

Portant autorisation d'organiser une manifestation agricole « Moiss'Batt'Cross »

le 25 août 2024 à Boulay-Moselle dans le cadre de PAYS'AN FÊTE

PRÉFET DE LA MOSELLE OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU le code de la route;

VU le code du sport, plus particulièrement l'article R.331-18;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatifs aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et le département ;

VU le décret du 29 juillet 2020, nommant Monsieur Laurent TOUVET, préfet de la Moselle.

- VU l'arrêté n° DCL 2024-A-10 du 14 février 2024, portant délégation de signature en faveur de Madame Jacqueline MERCURY-GIORGETTI, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Moselle;
- VU la demande formulée par monsieur Julien VIVILLE, président des « Jeunes Agriculteurs de Moselle» pour être autorisé à organiser une manifestation agricole « PAYS'AN FÊTE » comportant des épreuves de « Moiss'Batt'Cross » et de « Tractor Pulling » (courses de moissonneuses batteuses et tractages de remorques sur une distance d'environ 100 m), le dimanche 25 août 2024 à Boulay-Moselle;
- **VU** l'engagement de l'organisateur de souscrire une assurance conforme aux dispositions de l'article L. 321-1 du code du sport et de l'attestation AXA du 11juin 2024 ;
- VU les avis favorables des services administratifs intéressés;
- **VU** l'avis favorable de la section spécialisée « Épreuves et compétitions sportives » de la commission départementale de sécurité routière, qui s'est tenue le 4 juillet 2024 ;

Considérant que l'organisation de la manifestation nécessite de prendre un arrêté;

SUR proposition de madame la sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Moselle ;

ARRÊTE

Article 1 : L'association des «Jeunes Agriculteurs de Moselle » est autorisée à organiser une manifestation agricole incluant des épreuves sportives de « Moiss'Batt'Cross » et de « Tractor Pulling » à Boulay-Moselle, dans le cadre de la 70 ème finale départementale des Labours de Moselle.

Le terrain de Tractor-pulling fait 400 m de long et 200 de large. La piste en elle-même fait 120 m de long sur 50 m de large.

Les épreuves de Tractor-Pulling sont validées par la fédération française de tracteur pulling.

<u>Article 2:</u> Les moyens de sécurité mis en place lors des <u>épreuves de Moiss'Batt'Cross</u> sont les suivants :

- une piste située à plus de 20 m des spectateurs ;
- un engin de levage situé à proximité en cas de retournement d'une machine ;
- mise en place de barrières Vauban empêchant les spectateurs d'accéder à la piste ;
- un sillon sera creusé autour de la piste ;
- limitation de la vitesse des véhicules à 50 km/h maximum ;
- installation de roundballers de 400/500 kg;
- pour les concurrents : 6 commissaires de pistes et 6 commissaires de course, un directeur de course pour chaque épreuve et 6 secouristes .

<u>Article 3:</u> Les moyens de sécurité mis en place lors des <u>épreuves de Tractor Pulling</u> sont les suivants:

- réalisation d'un fossé d'un mètre de largeur et 50 cm de profondeur, ou un talus de terre de 75 cm de hauteur sur 50 cm de largeur et 120 m de long pour garantir la sécurité des spectateurs ;
- mise en place de barrières Vauban sur 120 m de long au minimum ;
- installation d'une zone de 35 m sur 175 m clôturée et strictement interdite d'accès aux spectateurs ;
- 10 commissaires de piste seront positionnés autour du site avec chacun un extincteur CO² homologué et 6 bidons de 60 litres d'eau seront répartis autour de la piste.

Les accès visiteurs se feront par la D25 entre Boulay-Moselle et Boucheporn. La manifestation se déroule sur un terrain desservi par une route départementale et une voie vicinale, à environ 500 m de Boulay-Moselle. Un système de fléchage sera mis en place par l'organisateur plusieurs kilomètres en amont de la manifestation, ainsi qu'une limitation de vitesse à 50 km/heure et des panneaux de signalisation de risque de ralentissement et d'interdiction de dépasser.

Le conseil départemental prendra un arrêté de circulation, limitant la vitesse et interdisant le stationnement sur la D25 au niveau de la voie communale d'accès au site.

L'ensemble des services consultés a rendu un avis favorable à la tenue de cette manifestation, à savoir : la gendarmerie nationale, le SDIS, la FFSA, le maire de Boulay-Moselle et le conseil départemental.

La directrice de cabinet appelle la vigilance des organisateurs sur le passage de la flamme paralympique le 25 août 2024 en Moselle et sur la nécessité de ne générer aucune incidence sur la circulation.

- Article 3 Le présent arrêté autorise, à titre exceptionnel pour une seule manifestation le dimanche 25 août 2024, le pétitionnaire à organiser l'épreuve susvisée sur un terrain non homologué, mais occasionnellement aménagé à cet effet, conformément à la réglementation en vigueur.
- Article 4 : Cette autorisation est accordée sous réserve de la stricte observation des dispositions des décrets et arrêtés précités ainsi que de l'ensemble des moyens de sécurité rappelés aux articles 2 et 3 du présent arrêté.

Article 5 : Mesures de sécurité dans le cadre des dispositions VIGIPIRATE

L'attention de l'organisateur est appelée sur la vigilance et la surveillance visuelle à observer.

Tout comportement suspect ou découverte de colis ou bagage abandonné doit faire l'objet d'une alerte immédiate aux forces de l'ordre.

L'organisateur veille à cloisonner les flux de véhicules de l'espace de déambulation des piétons et à éviter la formation de files d'attente. Si celles-ci sont incontournables, des dispositifs lourds et encombrants (type blocs de béton) doivent être mis en place afin de les sécuriser.

La position des accès doit être conçue de telle façon que les passages puissent être rapidement dégagés en cas d'intervention des services de secours. Ainsi, les véhicules de services ou ceux des bénévoles, à tout moment déplaçables, peuvent servir de barrage.

En aucun cas la responsabilité de l'administration ne peut être mise en cause.

<u>Article 6:</u> Le jet de tracts, journaux, prospectus ou produits quelconques est rigoureusement interdit.

Les organisateurs posent des corbeilles de propreté autour des sites d'accueil du public.

Le nettoyage des lieux et l'enlèvement du fléchage se font au plus tard 48h après la concentration.

- Article 7: L'organisateur est responsable des accidents qui surviendraient aux tiers du fait de l'organisation de l'épreuve, ainsi que des dommages et dégradations de toute nature pouvant être causés par lui-même, ses préposés et les concurrents à la voie publique ou à ses dépendances, aux biens et aux lieux domaniaux.
- Article 8 : L'inobservation de ces prescriptions, en dehors des sanctions pénales auxquelles s'exposent les contrevenants, est de nature à entraîner le rejet d'une nouvelle demande d'autorisation formulée par l'organisateur.
- Article 9 : Les frais du service d'ordre sont à la charge des organisateurs, ainsi que tous les frais nécessités par la mise en place des dispositifs destinés au maintien de l'ordre et de la sécurité.
- Article 10: L'organisateur technique, monsieur Julien Viville, effectue une reconnaissance du circuit le dimanche 25 août 2024, avant la manifestation, en vue d'établir une attestation de conformité à retourner immédiatement à la préfecture de la Moselle par courriel à l'adresse : pref-epreuves-sportives@moselle.gouv.fr

L'autorisation de l'épreuve peut être rapportée à tout moment par le chef du service d'ordre agissant par délégation du préfet de la Moselle, s'il apparaît que les conditions

de sécurité ne se trouvent plus remplies ou que les organisateurs, malgré la mise en demeure qui leur en aurait été faite, ne respectent plus ou ne font plus respecter par les concurrents ou les spectateurs, les dispositions prévues pour la protection du public ou des concurrents.

Article 11:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Moselle ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Le même recours peut être déposé, dans les mêmes conditions de délais, depuis le site : http://www.telerecours.fr

Article 10:

La sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Moselle, le commandant du groupement de gendarmerie de Moselle, le président du conseil départemental de la Moselle, le chef des services départementaux d'incendie et de secours, le maire de Boulay-Moselle, l'organisateur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Moselle.

Fait à Metz, le **2 2 AUT 2024**Pour le préfet, et par délégation,
La sous-préfète, directrice de cabinet,

Jacqueline MERCURY-GIORGETTI



ARRÊTÉ CAB/PSI/VNF n²/₂/₂ du 2 2 AUI 2024 portant autorisation d'effectuer une randonnée en bateaux à rames sur le canal de la Sarre du 30 au 31 août 2024

Au titre de la police de la navigation

Le préfet de la Moselle Officier de la Légion d'honneur Officier de l'Ordre national du Mérite

- **VU** le code des transports ;
- VU la loi n° 2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France (VNF);
- **VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- **VU** l'arrêté du 28 juin 2013 portant règlement général de police de la navigation intérieure ;
- **VU** l'arrêté du 29 août 2014, modifié le 14 mars 2017, portant règlement particulier de police de la navigation sur l'itinéraire de liaison de la Marne au Rhin ;
- VU l'arrêté n° DCL 2024-A-10 du 14 février 2024, portant délégation de signature en faveur de Madame Jacqueline MERCURY-GIORGETTI, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de Moselle ;
- **VU** la circulaire interministérielle du 24 janvier 2013, relative aux actes et mesures de police de la navigation intérieure ;
- VU la demande du 21 mai 2024 du Club d'aviron « Rudergesellschaft Heildelberg 1898 e.V », 19 lm Moselsgrund à Heidelberg (D-69118) Allemagne, représenté par Mme HALLER Brigitte,

Sur proposition de la direction territoriale de Strasbourg de Voies navigables de France;

ARRÊTE

Article 1:

Le Club d'aviron « Rudergesellschaft Heildelberg 1898 e.V » est autorisé à organiser une randonnée à bateaux à rames composée de 3 embarcations de longueur 11 m (15 personnes au total) du 30 au 31 août 2024 :

• sur le canal des Houillères de la Sarre, du Pk 40,500 à Sarralbe au PK 75,618 (frontière avec l'Allemagne), avec le passage des écluses autorisé sur le canal et la Sarre canalisée dans le département de La Moselle.

Article 2:

Les mesures temporaires portant sur la navigation à respecter sont les suivantes :

- appel à la vigilance,
- Eviter les remous (présence de bateaux à rames).

Elles feront l'objet d'une publication par voie d'avis à la batellerie.

Article 3:

Le pétitionnaire se conformera aux règlements de police de la navigation et à toutes les prescriptions qui lui seront données par les agents des Voies Navigables de France.

Les éclusages se feront simultanément et en mode « Manuel » sous la surveillance d'un agent de VNF qui composera la bassinée.

En période de sécheresse et pour limiter les bassinées, il pourra être procédé au regroupement avec d'autres bateaux pour être éclusés ensemble. Dans ce cadre, un délai d'attente ne dépassant pas une demi-heure pourra être imposé par les agents de VNF.

La navigation des embarcations ne devra apporter aucune gêne à la navigation de commerce ou de plaisance.

Les équipements de sécurité (gilets de sauvetage) sont obligatoires pour toutes les personnes embarquées.

Toute navigation de nuit est interdite, c'est-à-dire durant la période comprise entre le coucher et le lever du soleil.

Chaque embarcation devra être dotée d'une vignette de navigation selon les critères en vigueur.

La présente autorisation ne vaut pas autorisation de circuler en véhicule à moteur sur le domaine public fluvial.

Article 4:

La manifestation se fera sous la responsabilité du pétitionnaire qui devra souscrire une assurance destinée à couvrir sa responsabilité en cas de préjudice causé à des tiers ou au domaine public fluvial du fait de l'exercice de cette manifestation.

L'organisateur s'engage expressément à se substituer à L'État ainsi qu'à Voies Navigables de France en ce qui concerne les dommages ou les accidents causés aux tiers du fait de la manifestation organisée.

Tous dommages causés devront être signalés sans délai par le permissionnaire aux agents de la police de la navigation ou de Voies Navigables de France et réparés par le permissionnaire après simple avis et sans retard, faute de quoi, il sera procédé à ses frais, risques et périls, à l'exécution des travaux propres à faire cesser le dommage.

Article 5:

Cette autorisation ne vaut que pour la police de navigation et ne dispense pas le pétitionnaire d'obtenir les autorisations éventuellement nécessaires au titre d'autres polices ou réglementations.

La présente autorisation ne préjuge pas des décisions et/ou autorisations qui pourraient intervenir au regard des règlements en vigueur concernant la tenue de manifestations publiques, notamment en matière de dispositifs de sécurité et de sécurisation à prendre pour le public, de sécurité de l'événement et de l'ordre public en général.

Article 6:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Moselle ou contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication et dans les mêmes conditions de délais, depuis le site http://www.telerecours.fr/.

Article 7:

La directrice de cabinet du préfet de la Moselle, le commandant du groupement de gendarmerie de la Moselle, le commandant de la brigade fluviale de gendarmerie, le directeur territorial de Strasbourg de Voies navigables de France, le responsable de l'UT Marne au Rhin Sarre, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Moselle, sera notifié au pétitionnaire et transmis pour information à la sous-préfète de Sarreguemines.

Pour le préfet et par délégation la sous-préfète, directrice de cabinet

Jacqueline MERCURY-GIORGETTI



ARRÊTE 2024 CAB/PSI/VNF n° 147 du 22 AOUT 2024

Portant autorisation d'organiser une manifestation nautique et parade nautique lumineuse,

Dans le cadre de la Fête de l'Eau,

par la ville de Metz,

sur le plan d'eau à Longeville-lès-Metz et Metz, le Bras dit de Montigny et le Bras dit de la Préfecture

à Metz,

les 31 août et 1er septembre 2024

Le Préfet de la Moselle, Officier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code des transports,
- VU la loi n° 2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies Navigables de France (VNF);
- **VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- **VU** le décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau ;
- VU le décret du 29 juillet 2020 nommant Monsieur Laurent TOUVET, préfet de la Moselle ;
- VU l'arrêté du 28 juin 2013 portant règlement général de police de la navigation intérieure ;
- **VU** l'arrêté inter-préfectoral du 16 décembre 2016, modifié, portant règlement particulier de police de la navigation intérieure sur l'itinéraire Moselle ;
- VU l'arrêté n° DCL 2024-A-28 du 29 avril 2024, portant délégation de signature en faveur de Madame Jacqueline MERCURY-GIORGETTI, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Moselle;
- **VU** la circulaire interministérielle du 24 janvier 2013, relative aux actes et mesures de police de la navigation intérieure ;
- VU la demande de la Mairie de Metz datée du 03 juillet 2024, reçue (hors délai) à VNF le 20 août 2024 ;

Considérant que l'organisation de cette manifestation nécessite un arrêt de la navigation le 31 août 2024 de 20 h 00 à 22 h 00 ;

SUR proposition de Madame la directrice territoriale du Nord-est de Voies navigables de France;

ARRÊTE

Article 1:

La ville de Metz, représentée par M. Bernard STAUDT, Adjoint au Maire, est autorisée à utiliser le domaine public fluvial, le 31 août 2024 de 11 h 00 à 22 h 00 (avec arrêt de navigation de 20 h 00 à 22 h 00, pour la parade lumineuse) et le 1^{er} septembre 2024 de 11 h 00 à 18 h 00, sur le plan d'eau à Longeville-lès-Metz et Metz, le Bras dit de Montigny et le Bras dit de la Préfecture à Metz, dans le cadre de la Fête de l'Eau, à ses risques et périls.

Des bateaux sur le plan d'eau, seront prévus obligatoirement par l'organisateur, afin d'éviter tout danger éventuel, avec les utilisateurs habituels de cet endroit (particuliers et professionnels). Ces derniers doivent être prévenus suffisamment à l'avance par l'organisateur, afin de leur permettre de prendre leurs dispositions.

<u>Pour rappel et dans un souci de sécurité pour les spectateurs, une manifestation a déjà lieu aux mêmes dates dans le Barrage de la Pucelle (Deutschland Cup 2024).</u>

<u>Un avis à la batellerie pour arrêt de navigation sera établi minimum 15 jours avant la date de manifestation.</u>

<u>La présente autorisation, précaire et révocable, est valable uniquement pour les journées des 31</u> août et 1^{er} septembre 2024.

Article 2:

Cette autorisation est accordée, sous réserve de la stricte observation des dispositions des décrets et arrêtés précités et des mesures arrêtées ci-après, ainsi que des clauses et conditions fixées par Voies Navigables de France, pour l'occupation du domaine public fluvial.

Article 3: Mesures de sécurité dans le cadre des dispositions VIGIPIRATE (Fiche de recommandations VIGIPIRATE jointe en annexe)

L'attention de l'organisateur est appelée sur la vigilance et la surveillance visuelle à observer. Celle-ci peut être réalisée par des bénévoles qui, même s'ils n'ont pas le pouvoir d'effectuer des palpations ou des fouilles de sacs, peuvent demander une présentation de leur contenu ou de l'intérieur d'une veste.

Tout comportement suspect ou découverte de colis ou bagage abandonné doit faire l'objet d'une alerte immédiate aux forces de l'ordre.

L'organisateur veille à cloisonner les flux de véhicules de l'espace de déambulation des piétons et à éviter la formation de files d'attente. Si celles-ci sont incontournables, des dispositifs lourds et encombrants (type blocs de béton) doivent être mis en place afin de les sécuriser.

La position des accès doit être conçue de telle façon que les passages puissent être rapidement dégagés en cas d'intervention des services de secours. Ainsi, les véhicules de service ou ceux des bénévoles, à tout moment déplaçables, peuvent servir de barrage.

Article 4:

Cette autorisation est accordée uniquement au titre de la police de la navigation et du domaine, sans préjudice des autres autorisations éventuellement nécessaires en application d'autres réglementations.

Le permissionnaire est seul responsable des dommages qui pourraient être causés aux personnes et aux biens, ainsi que des dégradations que pourrait subir le domaine public fluvial, par le fait, soit de la manifestation ou de sa préparation, soit d'un accident survenu au cours de la manifestation.

Le permissionnaire prend, dès réception du présent arrêté, toutes dispositions à cet égard.

Article 5:

Toutes les mesures utiles pour assurer la sécurité des concurrents et des spectateurs doivent être prises par les organisateurs, qui assurent la fourniture des dispositifs de sécurité et de protection des participants (le port de gilets de sauvetage est obligatoire pour toutes les personnes à bord des embarcations).

Article 6:

Les bateaux d'encadrement prévus par l'organisateur doivent être conformes à la réglementation en vigueur, aussi bien en ce qui concerne les bateaux que pour les conducteurs.

Article 7:

La circulation des véhicules est interdite sur les chemins de service. Seuls, sont autorisés à circuler les véhicules prévus par les organisateurs pour assurer la sécurité des participants.

Article 8:

Les consignes de sécurité sont affichées ou rappelées aux participants. Une liaison téléphonique permettant d'alerter les secours est mise en place (appel au 112 - numéro d'urgence européen - pour les seuls téléphones portables ou 18 pour les sapeurs-pompiers et 15 pour les urgences médicales).

Article 9:

<u>Préalablement à la manifestation</u>, le représentant ou un délégué de la Mairie de Metz peut prendre contact avec Mme Catherine BORTOT, cheffe de l'agence Exploitation de l'UTI Moselle/VNF: 06.11.55.08.95 ou M. Patrick THOMAS, son adjoint: 06.30.51.08.19, afin de s'informer des conditions hydrauliques de la rivière, pour régler toutes les questions qui intéresseraient à quelque titre que ce soit la direction territoriale Nord-Est de VNF et se conformer aux instructions qui pourraient lui être données.

<u>Le jour même</u>, pour toute question ou problème éventuel, l'organisateur peut contacter l'astreinte UTI Moselle : 06.79.57.65.16 ou l'astreinte de secteur : 06.85.93.17.21.

Article 10:

Le jet de tracts, journaux, prospectus, objets ou produits quelconques sur le domaine public fluvial est rigoureusement interdit.

Article 11:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Moselle ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Le même recours peut être déposé, dans les mêmes conditions de délais, depuis le site : http://www.telerecours.fr

Article 12:

La sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Moselle, la directrice interdépartementale de la police nationale de la Moselle, les maires des communes de Longeville-lès-Metz et Metz, le commandant du groupement de gendarmerie de la Moselle, le commandant de la brigade fluviale de gendarmerie de Metz, la directrice territoriale Nord-Est de Voies Navigables de France, la responsable de l'unité territoriale d'itinéraire de Metz et l'organisateur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Moselle.

Fait à Metz, le 2 2 AUIT 2024

Pour le préfet et par délégation, La sous-préfète, directrice de cabinet

Jacqueline MERCURY-GIORGETTI



Sous-préfecture de Sarrebourg - Château-Salins Antenne de Château-Salins

ARRETE N°11/CS/2024 Du 20 juin 2024

Accordant de la médaille d'honneur du Travail pour le département de la Moselle

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2024

Le préfet de la Moselle, Officier de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre national du Mérite,

VU le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail;

Vu le décret 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets 2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;

VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

VU l'arrêté préfectoral DCL n° 2023 - A – 42 en date du 1^{er} décembre 2023 portant délégation de signature en faveur de Monsieur Jacques BANDERIER sous-préfet de l'arrondissement de Sarrebourg – Château-Salins ;

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet de Sarrebourg - Château-Salins,

ARRETE

Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

- Monsieur ACER Mesut
 - Chef d'équipe.
- Monsieur ADELE Eric

Pilote système de production.

- Monsieur AFONSO Jacques

Agent technique de propreté concierge.

- Monsieur AGOUANOU Abdallah

Conducteur d'installation.

- Monsieur AÏT BOUHA Abderrahman

Opérateur régleur paquetage.

- Monsieur ALBERT Vincent

Informaticien.

- Madame ALEXANDRE Nicole

Aide-soignante.

- Monsieur ALLAG Mohammed

Agent de valorisation du patrimoine.

- Monsieur ALLAOUI Kamel

Travailleur handicapé en ESAT.

- Madame ALTPETER Sandrine

Auxiliaire de vie sociale.

- Madame ALUZZO-RAUSCH Delphine

Assistante experte.

- Madame AMINI Marylène

Assistante sinistres.

- Madame AMREIN Barbara

Assistante formation.

- Monsieur ANANICZ Nicolas

Outilleur moule.

- Madame ANDRÉ Céline

Cariste.

- Monsieur ANDRE Michel

Technicien service après-vente.

- Monsieur ANDRE Pascal

Responsable de projets usine.

- Monsieur ANTOINE Michel

Ingénieur méthodes.

- Monsieur APPEL Bernard

Travailleur ESAT - cuisine.

- Monsieur ARBOGAST Sébastien

Technicien de fabrication.

- Monsieur ARNOULD Didier

Chargé d'affaires.

- Monsieur AYDOGAN Levent

Maçon voiries et réseaux divers.

- Madame AZÉMARD Emilie

Aide-soignante.

- Madame AZZOUZ Akima

Gestionnaire conseil experte.

- Monsieur BACKENSTRASS Nicolas

Opérateur régleur coulage.

- Monsieur BACOUEL Hervé

Opérateur cellule parachèvement.

- Madame BAGLAND Rochelle

Aide-soignante.

- Madame BAILLY Aline

Travailleuse en ESAT.

- Madame BALBO Corinne

Aide à domicile.

- Monsieur BANAS Stéphane

Support technique.

- Monsieur BANGURA Boubacar

Cariste.

- Madame BARANSKA Katarzyna

Assistante de vie.

- Madame BAROTH Aline

Technicienne qualité projet.

- Monsieur BAROTH Kevin

Coordinateur hygiène sécurité environnement.

- Madame BASSO Caterina

Conductrice receveuse.

- Madame BASTIEN Paola

Hôtesse vestiaire.

- Madame BAU Aurélie

Ingénieure.

- Monsieur BAUER Michaël

Conducteur de chantier.

- Madame BEAUDEUX Aline

Responsable comptabilité investissements et clients.

- Madame BEAUPOIL Séverine

Chargée de conseils et de développement.

- Madame BECKER Céline

Choisisseuse.

- Madame BECKER Pascale

Opératrice.

- Monsieur BECKER Philippe

Conducteur d'installation mécanique.

- Madame BECKER Vanessa

Opératrice de production.

- Madame BEHR Dominique

Standardiste.

- Madame BELAATEL Vanessa

Aide-soignante.

- Madame BELLINA Aurélie

Affréteuse transport.

- Madame BELLIURE Sandrine

Agente de gestion recouvrement.

- Madame BELLOTT Murielle

Aide-soignante.

- Monsieur BEN SI AMAR Alexandre

Responsable magasin.

- Madame BENZOUBIR Mariama

Gardienne d'immeubles.

- Monsieur BERGER Philippe

Magasinier parc fer.

- Madame BERNOT Lise

Conceptrice applicatif référent.

- Monsieur BERRAR Daniel

Technicien.

- Monsieur BERREHAIL Ali

Agent de valorisation du patrimoine.

- Monsieur BERTHELIN Stéphane

Archiviste.

- Madame BERTHOU Mélanie

Responsable commerciale.

- Madame BERTRAND Nathalie

Responsable magasin.

- Madame BERTRAND Virginie

Chargée d'affaires entreprises.

- Madame BICZ Martine

Chargée surveillance des engagements.

- Monsieur BIEBER Christian

Pontier.

- Monsieur BIEDERMANN Cyprien

Moniteur ventes conseil épargne.

- Monsieur BIELAWSKI Franck

Employé de banque.

- Madame BIERLA Sylvie

Chauffeuse transport en commun.

- Madame BLANCHARD Christelle

Infirmière diplômée d'État.

- Madame BLANCHARD Stéphanie

Directrice de territoire.

- Madame BLONDEAU Céline

Monitrice mécanique et bruts.

- Monsieur BLONDLOT Claude

Coordinateur cuverie.

- Monsieur BOCOUI Eric

Couvreur.

- Madame BOHN Christelle

Gestionnaire industrielle.

- Madame BOIME Sylvie

Cariste.

- Monsieur BOLAY Jérémy

Conseiller.

- Monsieur BOLITT David

Électricien.

- Monsieur BOLLET Yves

Pontier parc à blooms - niveau 2.

- Monsieur BORCZYK Cédric

Maintenance métrologie.

- Monsieur BORN Damien

Travailleur ESAT.

- Madame BOUILLON Laetitia

Chargée études qualité.

- Madame BOULARIAH Emilie

Vendeuse.

- Madame BOUL Corinne

Responsable qualité.

- Monsieur BOUMAZA Saïd

Salarié.

- Monsieur BOUNACHADA Madani

Conducteur découpe.

- Monsieur BOUR Alain

Agent de valorisation du patrimoine.

- Monsieur BOURGAUX Laurent

Équipier de production.

- Madame BOURGEOIS Florence

Assistante commerciale entreprises.

- Madame BOUR Isabelle

Assistante de révision.

- Monsieur BOUTHEMY Francky

Opérateur de fabrication.

- Madame BOUVET Virginie

Superviseuse d'activités.

- Madame BRETNACKER Kathy

Agente d'exploitation.

- Madame BROCARD Christine

Technicienne prestations spécialisée.

- Monsieur BROCKLY Pierre

Manager opérationnel de maintenance.

- Monsieur BROQUARD Thierry

Médecin.

- Monsieur BRUZZESE Claude

Travailleur handicapé en ESAT.

- Monsieur BUCHMANN Vincent

Spécialiste flux matériel.

- Monsieur BURANYCZ Sébastien

Technicien.

- Monsieur CALAND Marc

Responsable domaines SAP.

- Monsieur CALISTI Claude

Mécanicien d'entretien.

- Madame CAMPANA Mélina

Experte middle-office crédit bail.

- Madame CAMU Estelle

Conseillère.

- Madame CANALE Véronique

Réviseuse comptable.

- Madame CANALS Brianne

Secrétaire de direction.

- Monsieur CANNIZZARO Dominique

Ouvrier professionnel.

- Monsieur CAPPELLETTI Jean-Marie

Directeur multi sites logistique.

- Madame CAPSIUS Valerie

Conseillère clientèle.

- Monsieur CARAZZAI Stevens

Technicien bureau d'études.

- Monsieur CARVALHO Javelino

Ingénieur production.

- Monsieur CATEL Damien

Chef de poste.

- Madame CATHELIN Marie-Pierre

Technicienne.

- Madame CEGLA Chrystèle

Conseillère à l'emploi.

- Monsieur CELLA Jean-Marc

Tuyauteur.

- Madame CERF Nadine

Employée de restaurant.

- Monsieur CHAMAND Frédéric

Technicien de chantier.

- Monsieur CHAZEAUD Stéphane

Retoucheur expertiseur mécanique.

- Monsieur CHERI Marco

Mécanicien tourneur.

- Madame CHERY Corine

Chargée d'étude en environnement.

- Madame CHEVRIER Nadia

Agente logistique de cuisine.

- Monsieur CHIARIZIA Laurent

Chef d'équipe.

- Madame CHIGHINE Natalina

Gardienne d'immeubles.

- Monsieur CHOUITER Salah

Conducteur locomotive.

- Madame CHRISTOPHE Martine

Aide-soignante.

- Madame CICCHIRILLO-ARESU Sandra

Comptable.

- Monsieur CIRÉ Frédéric

Pilote de système de production.

- Monsieur CLAUDE Sylvain

Magasinier principal.

- Monsieur CLEMENS Frédéric

Chef d'équipe sécurité.

- Monsieur CLEMENT Anthony

Directeur général adjoint.

- Madame CLEMENT Aurelie

Juriste foncier.

- Madame CLÉMENT Laëtitia

Gestionnaire moyens généraux.

- Madame CLÉMENT Nadine

Aide a domicile.

- Monsieur CLEMENT Yannick

Responsable de location.

- Monsieur COCCO Raphaël

Opérateur parc niveau 2.

- Madame COGNON Caroline

Conseillère mutualiste entreprise.

- Monsieur COLBUS Didier

Conducteur d'installation.

- Madame COLLETTA Claire

Cheffe de section.

- Monsieur CONREAUX Eric

Pilote système de production.

- Monsieur CONTAT Jérôme

Conducteur d'installation.

- Monsieur CORNET David

Chargé d'ingénierie flux.

- Monsieur COULONNIER Mikaël

Pilote système de production.

- Monsieur COURANT Sébastien

Directeur d'agence.

- Monsieur COUTURIER Christophe

Directeur d'agence.

- Monsieur CRISPOLDI Marco

Responsable administratif adjoint en gestion locative.

- Monsieur CRISTINA Eric

Responsable métier industriel.

- Madame CUA Céline

Chargée de relations entreprises.

- Monsieur CUNY André

Électromécanicien.

- Madame CUNY Caroline

Aide-soignante.

- Monsieur CZAIKA Alexandre

Mécanicien.

- Monsieur DA COSTA JESUS Rui Manuel

Équipier de production.

- Madame DACQUET Myriam

Aide-soignante.

- Monsieur DA CUNHA Charles

Opérateur polyvalent uep mécanique.

- Monsieur DALICHAMPT Julien

Directeur d'agence.

- Madame DAMIAN Sandrine

Technicienne prestations spécialisée.

- Monsieur D'AUDIGIER Jean-Pierre

Chef de marché.

- Monsieur DEBES Laurent

Directeur des systèmes d'information.

- Monsieur DE BORTOLI Yannick

Administrateur systèmes devops.

- Monsieur DEGANIS Patrick

Chef de cuisine.

- Madame DEHLINGER Clarisse

Opératrice de production.

- Madame DELACROIX Alexandra

Masseuse-kinésithérapeute.

- Madame DEMANGE Marilyne

Agente de fabrication.

- Madame DEMILLY Françoise

Conseillère locative.

- Monsieur DEMIRBILEK Gokhan

Contrôleur réparateur.

- Madame DEMMER Eve

Assistante - secrétaire.

- Monsieur DENGLER Bernard

Palefrenier.

- Madame DENGLER Lina

Aide à domicile.

- Monsieur DENOYELLE Nicolas

Technicien qualité produit.

- Monsieur DEOM Stéphane

Coordinateur production.

- Monsieur DE PAOLI Jérôme

Métrologue.

- Madame DESOTEUX Carine

Agente des services logistiques.

- Madame DEVAUCHEL Marie-Laure

Médecin du travail.

- Madame DE ZAN Ludivine

Travailleuse en ESAT.

- Monsieur DEZELAK Stéphane

Ouvrier.

- Madame DIAZ Maria

Conseillère emploi relation services entreprises.

- Monsieur DIDIER Thomas

Responsable paie et administration du personnel.

- Madame DIEUDONNE-LUTHI Anne

Chargée surveillance engagements.

- Monsieur DI GIANDOMENICO Jérémy

Cariste.

- Madame DI GREGORIO Christelle

Métrologue SPEC ETAL ECME mesure produit.

- Madame DINDINGER Nathalie

Équipière de production.

- Madame DINIEL Virginie

Responsable d'équipe.

- Monsieur DIOU Bernard

Manager de domaine.

- Monsieur DI PAOLO Silvano

Directeur d'agence.

- Madame DITSCH Audrey

Commise de cuisine.

- Madame DOEBLIN Frédérique

Équipière de production.

- Madame DOMINGUEZ Carole

Technico-commerciale agence.

- Monsieur DREHLICH Olivier

Chef d'agence.

- Monsieur DREHLICH Sylvain

Technicien de maintenance.

- Madame DROMMER Marguerite

Comptable.

- Monsieur DUBAR Alexandre

Agent de fabrication.

- Madame DUBUISSON Karen

Orthophoniste.

- Monsieur DUDOT Grégory

Conducteur machine de production.

- Monsieur DUKARSKI Nicolas

Magasinier cariste.

- Madame DUMONT Sylvie

Employée de restauration.

- Monsieur DU PASSAGE Gérard

Technicien.

- Monsieur DUPUIS François

Cariste.

- Monsieur DURAND Denis

Pilote de groupe de travail.

- Madame DYVRANDE Chantal

Hôtesse standardiste.

- Monsieur EBERHART Christopher

Référent technique taillerie.

- Madame EBODO JAINEROT Pierre

Opératrice conditionnement 2T.

- Monsieur EGRAZ Stéphane

Directeur d'études.

- Monsieur EISENHAUER Arnaud

Ouvrier.

- Monsieur EISEN Julien

Moniteur.

- Monsieur EL BOUHAFSI Redouane

Ouvrier polyvalent.

- Monsieur ENGLER Vincent

Expert environnement et SMI.

- Monsieur ERBSTÖSSER Laurent

Manager opérationnel.

- Madame ERMAN Caroline

Comptable comptabilité fournisseurs.

- Monsieur ES-SADIK Brahim

Opérateur niveau 4.

- Monsieur ESTOREZ Laurent

Ingénieur travaux.

- Madame EVERAERE Vanessa

Travailleuse sociale.

- Madame FABIANI Virginie

Gestionnaire prestations.

- Monsieur FABING Lionel

Travailleur en ESAT.

- Madame FATRE Marie-Céline

Infirmière.

- Madame FAUVELET Véronique

Aide-soignante.

- Monsieur FEDRIGHELLI Jean-Marc

Moniteur.

- Monsieur FEIDT Patrick

Responsable voirie et réseaux divers.

- Monsieur FEITH Jean-Marc

Agent d'usinage qualifié.

- Madame FELIX Sabine

Secrétaire de direction.

- Madame FELIX Valérie

Technico-commerciale sédentaire.

- Madame FENOT LOPEZ Patricia

Salariée.

- Monsieur FERRARA Christophe

Technicien logistique MPF.

- Madame FIGEAC Catherine

Gestionnaire de clientèle.

- Madame FIORAVANZO Angélique

Opératrice.

- Monsieur FOGEL Jean-Luc

Chef de chantier.

- Monsieur FONTANA Michel

Mécanicien.

- Madame FORLER Carole

Secrétaire.

- Madame FOUQUOIRE Anne-Marie

Opératrice polyvalente.

- Madame FOURNIER Amélie

Assistante de direction.

- Monsieur FRANCIA Adrien

Moniteur flux constituants.

- Monsieur FRANÇOIS Didier

Agent de fabrication.

- Monsieur FRANCOIS Jérôme

Assistant de site autoroutier.

- Monsieur FRANÇOIS Kevin

Pilote système de production.

- Monsieur FRENTZ Christophe

Manager.

- Madame FRISCH Sonia

Conseillère de vente.

- Monsieur FUCHS Renaud

Chargé de développement CHD Lorraine.

- Monsieur FURLAN Pierre

Opérateur polyvalent uep mécanique.

- Monsieur GABRIELE Alain

Responsable opérationnel hse trade & retail.

- Monsieur GADENNE Matthieu

Chargé de projet déploiements.

- Madame GALLOIS Aude

Vendeuse cadre experte.

- Madame GAMBA-LOPEZ Margarita

Chargée d'accueil.

- Monsieur GANDOLFI Laurent

Responsable de parc.

- Madame GARBA Memounatou

Aide-soignante.

- Madame GARCIA Carole

Ingénieure commerciale.

- Madame GARGOLY Carole

Administratrice système et réseaux confirmée.

- Madame GARNIER Anne

Infirmière.

- Madame GARNIER Carine

Employée qualifiée libre service.

- Monsieur GAVIANO Michaël

Opérateur régleur usinage.

- Madame GEFFROY Véronique

Travailleuse ESAT.

- Madame GÉHIN Nathalie

Opératrice polyvalente uep.

- Monsieur GENART-FROELIGER Aurélien

Chef d'équipe.

- Monsieur GENVO Didier

Directeur technique.

- Monsieur GENY Anthony

Ingénieur développement.

- Madame GERARD Joëlle

Gestionnaire de trésorerie.

- Madame GÉRARD Marilyne

Opératrice polyvalente.

- Madame GERNE Anne

Responsable comptable.

- Monsieur GEROLT Jérémy

Métrologue spécialiste programmeur.

- Madame GEYER Rachel

Ingénieure.

- Madame GIESSINGER Stéphanie

Technicienne de maintenance.

- Madame GIRARD Brigitte

Responsable du service social.

- Monsieur GLAUB Jérome

Moniteur.

- Monsieur GOBLE Michaël

Conseiller de vente.

- Monsieur GOERGEN Jérôme

Technicien opérationel détection et protection incendie.

- Monsieur GOETZ Julien

Responsable qualité.

- Monsieur GOMMERY Sébastien

Conseiller de vente.

- Monsieur GONZALEZ David

Magasinier.

- Monsieur GORKOWSKI Pascal

Réviseur comptable.

- Monsieur GOUTH Cédric

Aide-soignant.

- Monsieur GOUVION Christophe

Superviseur.

- Madame GRAYO Sandra

Agente administrative.

- Madame GREFF Dorothée

Travailleuse en ESAT.

- Monsieur GREFF Michael

Chauffeur livreur et préparateur.

- Monsieur GRÉGOIRE Loïc

Consoliste.

- Madame GREINER Sabine

Manageuse de secteur.

- Madame GRENIER Annick

Employée restauration.

- Madame GRIETTE Sidonie

Conseillère emploi.

- Monsieur GRILLO Raffaele

Technicien service après-vente.

- Madame GROSJEAN Mathilde

Chargée de clientèle.

- Madame GROSSE Aurélia

Opératrice de production.

- Monsieur GROSS Philippe

Responsable magasin petit format.

- Madame GRUNDHEBER Sandrine

Gestionnaire financière.

- Madame GUERRISI Catherine

Doctoresse d'université.

- Monsieur GUILLAUME Cédric

Outilleur moule.

- Monsieur GUILMAIN Christophe

Conducteur d'installation.

- Madame GUISSOU Sophie

Chargée de clientèle.

- Madame GUITTER Diane

Conseillère en gestion de droits.

- Monsieur GUTHOREL Julien

Chef d'équipe.

- Monsieur HAAG Fabrice

Magasinier.

- Madame HAAS Anne

Gestionnaire.

- Madame HABERMACHER Murielle

Secrétaire.

- Monsieur HAFIDI Badreddyn

Ouvrier.

- Madame HAGER Christophe

Gestionnaire de données techniques.

- Madame HALLER Francesca

Aide-soignante.

- Monsieur HALVICK Christophe

Moniteur (ouvrier).

- Madame HAMANI Ferouze

Conseillère à l'emploi.

- Monsieur HAMBURGER Cédric

Opérateur.

- Monsieur HAMEL Davy

Tourneur commande numérique.

- Monsieur HAMMOUCHE Kamel

Ouvrier routier.

- Monsieur HAOUACHE Ludovic

Conseiller client après-vente.

- Madame HAOUAS Naima

Employée qualifiée restauration.

- Monsieur HASSLER Daniel

Canalisateur.

- Madame HASSLI Magali

Aide-soignante.

- Madame HAUCK Nathalie

Bouchère.

- Madame HAUSS Dyâa

Gestionnaire-conseil expert en prestations familiales.

- Madame HÉE Corinne

Psychologue.

- Monsieur HEILIG Dominique

Caissier/emballeur chef d'équipe.

- Monsieur HEILLIETTE Jérôme

Pilote systèmes informatiques.

- Monsieur HELD Frédéric

Technicien qualité client.

- Monsieur HENRION Christian

Responsable projets.

- Madame HENRY Nadine

Infirmière diplômée d'État.

- Madame HERRMANN Jessica

Conseillère de vente.

- Madame HIEGEL Frédérique

Technicienne service client.

- Madame HIERNARD Estelle

Vendeuse.

- Monsieur HILBERT Jérôme

Technicien essais.

- Monsieur HILGERT Philippe

Opérateur de fabrication.

- Madame HIPP Patricia

Assistante experte.

- Monsieur HOANG Michel

Opérateur.

- Monsieur HOFF David

Responsable prévention et hygiène industrielle.

- Monsieur HOFFMANN Jérôme

Technicien de chantier.

- Madame HOFFMANN Martine

Opératrice.

- Monsieur HOLTZINGER Yves

Conducteur d'engin.

- Madame HOLZ Carine

Polisseuse.

- Monsieur HOMA Alia

Cariste.

- Madame HOUPERT Carine

Conseillère de clientèle.

- Monsieur HOUPERT Grégory

Responsable des stocks.

- Madame HUDER Audrey

Assistante experte.

- Monsieur HUMBERT Johann

Électrotechnicien.

- Madame IERARDO-TURBAN Amandine

Conseillère clientèle multicanal.

- Madame IGNATOVIC Céline

Opératrice de production.

- Monsieur ILHAN Mustafa

Cariste logistique.

- Monsieur IMESSAD Amar-Sophyanne

Conducteur receveur.

- Monsieur IMHOFF Eric

Cap soudeur.

- Monsieur IMHOFF Luc

Référent technique.

- Madame INVERNIZZI Jennifer

Assistante de vie.

- Monsieur JACHMICH Jean

Ingénieur.

- Madame JACQUOT Aurélie

Cadre gestion locative.

- Monsieur JAËCKLÉ Raphaël

Expert développement.

- Monsieur JAEGER Yvan

Chef d'équipe.

- Monsieur JANEUX Jean-Luc

Commercial.

- Monsieur JANSEM David

Chargé de clientèle particuliers.

- Monsieur JAQUET Rodolphe

Responsable d'antenne.

- Madame JAROSZEWICZ Audrey

Opératrice de production.

- Monsieur JAZOULI Farah

Chef de site.

- Monsieur JEDOR Jean-Louis

Support assistance technique.

- Monsieur JOANNES Nicolas

Moniteur.

- Madame JOUAVILLE Bernadette

Infirmière.

- Madame JOULIN-ANTIGNY Maria de Lurdes

Directrice d'agence.

- Monsieur JUNG Michaël

Conducteur leader impression.

- Monsieur JUNG Stéphane

Responsable d'unité.

- Madame KAOULAL Louisa

Gardienne d'immeubles.

- Monsieur KARMANN Victor

Chef de poste.

- Madame KASTNER Jessica

Agente des services logistiques - niveau 1.

- Monsieur KAUP Frédéric

Carrossier.

- Monsieur KAYA Turgay

Conducteur d'installation.

- Madame KEMPFER Monique

Professionnelle de production.

- Monsieur KERN Joffrey

Chef de chantier.

- Madame KERN Sabrina

Technicienne HSE.

- Monsieur KHEBCHI Boubaker

Responsable maintenance électrique.

- Monsieur KIEFFER Frédéric

Opérateur polyvalent UEP mécanique.

- Monsieur KIFFER Grégory

Responsable des opérations.

- Monsieur KINNE David

Professionnel logistique (ouvrier).

- Madame KIRCHER Nancy

Chauffeuse portage de repas.

- Monsieur KLARIC Nicolas

Ouvrier galvanisateur.

- Madame KLEIN Aurore

Comptable.

- Madame KLEIN Michèle

Régleuse outils.

- Monsieur KLEIN Quentin

Responsable espace vente à distance.

- Monsieur KLEIN Richard

Conseiller entreprises.

- Monsieur KLIPFEL Julien

Chef de poste.

- Madame KOCHANYJ Mélanie

Gestionnaire conseil accueil territorialisé.

- Monsieur KOEGEL Yannick

Électromécanicien.

- Monsieur KOENIG Frédéric

Technicien contrôle et métrologie.

- Madame KOHLER Marie

Accompagnante éducative et sociale.

- Monsieur KOLB Cyrille

Agent de parachèvement niveau 1 expert.

- Madame KOLESKA Christine

Gardienne d'immeubles.

- Madame KOPPERS Lise

Secrétaire.

- Monsieur KRANZ Jérémie

Chargé de mission et développement.

- Madame KRASNOPOLSKI Jessica

Agente de production régleur assembleur.

- Monsieur KRAUS Stéphane

Chargé d'affaires pme-pmi.

- Monsieur KREBS Denis

Adjoint responsable maintenance.

- Monsieur KRIEGER Christophe

Animateur verre froid.

- Madame KUBLER Deborah

Customer service.

- Monsieur KURTZ Emmanuel

Conducteur impression.

- Madame KURZDYM Jennifer

Manageuse de service.

- Monsieur LALLOUETTE Michel

Conseiller retraite accueil spécialisé EIR.

- Monsieur LAMBERT Christian

Chef de cuisine.

- Monsieur LAPPANO Enrico

Professionnel banc d'essais.

- Monsieur LAUBU Sébastien

Ouvrier polyvalent.

- Monsieur LAUER Sylvain

Technicien service après-vente.

- Monsieur LAURENT Olivier

Travailleur ESAT.

- Madame LEBLANC Angela

Hôtesse de caisse.

- Monsieur LECLERCQ Cédric

Gestionnaire de copropriétés.

- Madame LECONTE Laëtitia

Opératrice polyvalente.

- Monsieur LEFEVRE Grégory

Conducteur d'installation robotisée.

- Monsieur LEGRAND Yannick

Conseiller multimédia.

- Monsieur LEHMANN Sylvain

Technicien flux sepa et assistance.

- Monsieur LEIBEL Christophe

Ouvrier.

- Monsieur LEIBEL Jessy

Pontier.

- Madame LEININGER Myriam

Aide à domicile.

- Monsieur LEIRITZ Thomas

Mécanicien outilleurs.

- Monsieur LEJEUNE Grégory

Conducteur d'installations.

- Monsieur LEROY Emmanuel

Manager boucherie.

- Monsieur LERT Laurent

Responsable des ressources humaines.

- Monsieur LESUISSE Christophe

Maintenancier.

- Monsieur LEUPOLD Gilles

Technicien.

- Monsieur LIBOTTE Eric

Responsable de secteur technique.

- Monsieur LI Jian Jun

Directeur d'agence.

- Monsieur LIMON Frédéric

Chauffeur de pompe à béton.

- Madame LOEFFLER Isabelle

Coordinatrice socioprofessionnelle.

- Monsieur LOEGEL Joël

Comptable.

- Monsieur LO GRASSO Gaetano

Ouvrier.

- Madame LOLIVIER Delphine

Conseillère développement relation client.

- Monsieur LORRAIN Grégory

Conducteur d'installation robotisé.

- Madame LOUNIS Fatima

Gardienne d'immeubles.

- Madame LUCIEN Christelle

Cariste (ouvrier).

- Madame MAGRA Émilie

Assistante commerciale.

- Madame MAGRA Laurence

Vendeuse alimentaire.

- Monsieur MALDUCA Emanuele

Électrotechnicien.

- Monsieur MALEK Halim

Vendeur.

- Monsieur MALLEIN Philippe

Mécanicien industriel.

- Madame MANNHEIM Sandrine

Technicienne prestations spécialisée.

- Madame MANSION Séverine

Chargée de clientèle particulier.

- Monsieur MAOUCHE Abdelmadjide

Chef d'équipe logistique.

- Monsieur MARBACH Sylvain

Chauffeur-livreur.

- Madame MARCHER Angélique

Comptable.

- Madame MARCIN Aline

Gestionnaire prévoyance santé.

- Monsieur MARCK Christophe

Usineur 2.

- Madame MARIGNY Sandrine

Secrétaire comptable.

- Monsieur MARING André

Ajusteur outilleur.

- Madame MARLATS Isabelle

Couturière.

- Monsieur MARQUET Michaël

Organisateur REF domaine.

- Madame MARTIN Agathe

Technicienne exploitation EU.

- Monsieur MARTIN Alexandre

Chef de division.

- Monsieur MARTIN Vincent

Organisateur projets transverses.

- Madame MARTY Sabrina

Conseillère développement relation client.

- Madame MASSON Laurence

Banquière privée.

- Madame MASUZZO Marie-Hélène

Assistante de gestion RD.

- Madame MATHIEU Laurence

Directrice de magasin.

- Madame MATHIS Sylvie

Cheffe de secteur relation clients.

- Monsieur MAURICE Florian

Employé qualité.

- Monsieur MELLAL Mohamed

Électricien.

- Madame MERIDJA Nadira

Secrétaire médicale.

- Madame MESKINE Maguy

Opératrice team lead.

- Monsieur MESSEMER Daniel

Canalisateur.

- Monsieur METZGER Mathieu

Responsable d'exploitation.

- Madame MEYDARD Rachel

Secrétaire médicale.

- Monsieur MEYER Laurent

Docteur en médecine.

- Madame MEYER Olivier

Team leader.

- Monsieur MEYER Thomas

Cuisinier.

- Madame MEZRAHI Karine

Responsable engagements.

- Monsieur MICHALIK Nicolas

Ouvrier professionnel logistique.

- Madame MICHEL Elodie

Employée.

- Monsieur MILBACH Julien

Pilote système de production.

- Monsieur MISTRETTA Calogero

Pâtissier.

- Monsieur MOHR Thomas

Opérateur.

- Monsieur MOLL Stéphane

Cariste.

- Madame MOLTENI Carole

Assistante experte.

- Monsieur MONACO Stefan

Ouvrier.

- Madame MONNE Stéphanie

Gestionnaire de copropriétés.

- Monsieur MONTAC Damien

Conducteur d'engins.

- Madame MONTET Cathy

Analyste qualité spécialiste.

- Monsieur MONTILLA Manuel

Opérateur sur presse.

- Monsieur MORY Nicolas

Chargé affaires.

- Monsieur MOULON Jean

Chef de secteur.

- Madame MOURER Karen

Formatrice.

- Madame MOUTH Estelle

Technicienne r&d polymères et composites.

- Monsieur MUCHA Guillaume

Pilote système de production (ouvrier).

- Monsieur MULLER Freddy

Conducteur contrecoll. raies.

- Madame MULLER Nadine

Aide médico-psychologique.

- Madame MULLER Patricia

Ouvrière.

- Madame MULLER Sylvie

Experte technique de production.

- Madame MUNSCH Aurélie

Opératrice verre froid.

- Monsieur MUTLU Imam

Conducteur d'équipement.

- Madame NAICH Doha

Agente de service.

- Monsieur NAMANE Nordine

Ouvrier.

- Madame NAPOLI Vanessa

Technicienne prestation spécialisée.

- Madame NAU Danielle

Aide à domicile.

- Monsieur NECK Jonathan

Travailleur en ESAT.

- Madame NEIDHOFER Valérie

Caissière.

- Monsieur NEU Alexandre

Gestionnaire spécialisé en assurances.

- Monsieur NEVES Alcind

Pilote système de production.

- Monsieur NGOUANSAVANH Thao

Automaticien.

- Madame NICKLES Ingrid

Cariste en prestation logistique.

- Madame NICOLAS Christine

Administratrice de données.

- Madame NICOLAS Isabelle

Technicienne niveau 3 physico-chimie.

- Madame NOEL Isabelle

Opératrice de production.

- Monsieur NOIRJEAN Florent

Technicien flux sepa et assistance.

- Monsieur NUNEZ Julien

Manager commerce cadre.

- Monsieur OBERLE Cyril

Chargé études engagements.

- Madame OBERT Fleur

Chargée clientèle particulier.

- Monsieur OBRY Christophe

Chef de mouvement.

- Madame OCTAVE Cendrine

Agente des services logistiques.

- Monsieur OGRABEK Sébastien

Monteur.

- Madame OGUT Adile

Aide-soignante.

- Monsieur OGUZ Fatih

Opérateur d'installation.

- Madame OSBILD Céline

Ingénieure sociale.

- Madame OSWALD Mylène

Directrice succursale.

- Monsieur OSWALD Steve

Régleur.

- Monsieur OUADAH Foddel

Responsable cellule réception.

- Madame OUADANE Jeanne

Animatrice socio-éducative.

- Monsieur OUIVET Fabrice

Conducteur receveur.

- Madame PALMISANO Virginie

Responsable commerciale.

- Madame PANNEKOUCKE Nadège

Conseillère commerciale agence.

- Madame PAOLETTI Sandrine

Secrétaire médicale.

- Madame PAQUIN Marie

Technicienne de surface.

- Monsieur PARRA Victor

Chargé d'affaires.

- Madame PATTE Nathalie

Superviseur.

- Monsieur PEIFFER Laurent

Responsable fours niveau 2.

- Madame PERDON Céline

Chargée de facturation.

- Monsieur PEREWERSIN Fabrice

Cariste logistique.

- Madame PERNA Jennifer

Technicienne prévention santé sécurité.

- Madame PERNET Stéphanie

Employée de commerce.

- Madame PERNOT Magalie

Responsable recouvrement.

- Monsieur PERNYESZ Laurent

Ripeur chauffeur.

- Monsieur PERRIN Cyrille

Technicien méthodes.

- Madame PERRIN Doriane

Agente de contrôle.

- Madame PETER Catherine

Travailleuse en ESAT.

- Madame PÉTIN Pia

Lingère.

- Madame PEVILLER Caroline

Responsable d'équipe agence.

- Madame PICCIAU Laëtitia

Directrice d'agence.

- Monsieur PICKEL Johann

Formateur.

- Monsieur PIERRE Régis

Agent technique 2ème degré.

- Madame PIERRE Sandrine

Masseuse kinésithérapeute.

- Madame PIETTE Marthe-Hélène

Infirmière.

- Monsieur PINS Marcel

Technicien informatique.

- Madame PIOVESANA Audrey

Infirmière de bloc opératoire.

- Monsieur PLUVINAGE Stéphane

Leader technique.

- Monsieur POLONI Alain

Responsable commercial régional senior.

- Madame PORIGNEAUX Patricia

Livreuse.

- Madame PORTERET Nathalie

Vendeuse.

- Madame POULY Sandra

Gestionnaire crédit bail mobilier.

- Monsieur PRAUD Yannick

Agent de fabrication.

- Monsieur PRISCAL Laurent

Ingénieur conception.

- Madame QEDIRA Nezha

Technicienne information retraite.

- Madame RAMPONI Marylin

Hôtesse call center.

- Madame RAPP Christine

Aide médico-psychologique.

- Monsieur REGIN Hervé

Directeur d'exploitation.

- Madame REIBEL Sabrina

Agente d'activités sociales.

- Madame REIFF Peggy

Secrétaire médicale.

- Monsieur REIN Laurent

Opérateur de fabrication.

- Monsieur REISER Florian

Retoucheur expertiseur mécanique.

- Madame REIS Sandra

Opérateur polyvalent uep mécanique (ouvrier).

- Madame REITEMEIER Isabelle

Coordinatrice magasin.

- Monsieur REITER Stéphan

Conducteur d'installation.

- Monsieur REITER Thierry

Responsable préparation et flux.

- Monsieur RENARD Eric

Mécanicien.

- Monsieur RENAULT Bruno

Ingénieur de production informatique.

- Monsieur RETTER Laurent

Conseiller vendeur.

- Monsieur REUTENAUER Fabrice

Premier de zone niveau 2.

- Monsieur REVEREND Damien

Assistant process.

- Monsieur RICHARD Frédéric

Responsable de site.

- Madame RICHARD Sylvie

Conseillère de mode.

- Monsieur RICHE Nicolas

Directeur administratif.

- Madame RIDACKER Sandra

Employée logistique.

- Monsieur RIEDINGER Stéphane

Travailleur ESAT - vannier.

- Monsieur RIEGER Thierry

Directeur.

- Madame RISSE Pamela

Conseillère clientèle.

- Monsieur RIST Ludovic

Réviseur confirmé.

- Monsieur ROBERTO Mickaël

Agent de sécurité.

- Madame ROBINET Nathalie

Conseillère de vente.

- Monsieur RODRIGUES Anibal

Technicien essais.

- Madame RODRIGUEZ Aude

Assistante commerciale.

- Madame ROMEO Rachel

Électromécanicienne.

- Madame ROTHAN HEIM Julie

Aide personne âgée à domicile.

- Monsieur ROTHE Gabriel

Conducteur de matériel de collecte, d'enlèvement, de nettoiement.

- Madame ROYER Aurélie

Aide soignante.

- Monsieur ROYNETTE Mathieu

Directeur.

- Madame RUBLER Viviane

Équipière commerce hyper.

- Madame RUCHER Malika

Agente d'accueil.

- Madame RUIZ SOLANA Valérie

Approvisionneuse.

- Monsieur RUSZCZYCKI Gilles

Moniteur flux constituant.

- Madame RUTIGLIANO Maria

Employée textile.

- Monsieur SALMON Jonathan

Premier de zone niveau 2.

- Madame SANDRI Nadia

Chargée d'études marketing.

- Monsieur SANITATE Nicolas

Responsable d'équipe travaux.

- Monsieur SANNA Pino

Technicien méthodes.

- Monsieur SANSIG Julian

Adjoint qualité.

- Madame SANTARELLI Patricia

Opératrice de production.

- Monsieur SAPORITO Claude

Attaché commercial circuit pro.

- Madame SAUDER Claudine

Agente de service.

- Madame SAUM Aurélie

Équipière de commerce.

- Monsieur SAUSY Mathieu

Pilote système de production (ouvrier).

- Madame SAVARINAYAGAM Sophia

Conseillère clientèle.

- Monsieur SAYAH Ridha

Opérateur usinage.

- Monsieur SCHALL Jonathan

Responsable achats.

- Monsieur SCHAUFFELBERGER Sébastien

Opérateur de production.

- Madame SCHEFFLER Nathalie

Employée à domicile.

- Madame SCHERER Maryline

Hôtesse de caisse.

- Monsieur SCHERER Pascal

Technicien.

- Madame SCHER Laurence

Réviseuse.

- Monsieur SCHIEFF Patrice

Électrotechnicien.

- Monsieur SCHIEL Pascal

Métallier.

- Monsieur SCHISSLER Frédéric

Opérateur polyvalent d'uep.

- Monsieur SCHLADENHOFF Yannick

Conducteur d'installation.

- Monsieur SCHLEIN Jérôme

Premier de zone niveau 3.

- Madame SCHMEER Sandrine

Conductrice d'installation.

- Monsieur SCHMITT Christophe

Chef d'équipe poseur.

- Monsieur SCHMITT Cyril

Chef d'équipe.

- Monsieur SCHMITT Vincent

Responsable service informatique fibre optique.

- Monsieur SCHNEIDER Cyril

Préparateur maintenance.

- Monsieur SCHNEIDER Grégory

Opérateur de montage.

- Madame SCHNEIDER Joëlle

Responsable sécurité.

- Madame SCHNEIDER Nadine

Secrétaire administrative.

- Monsieur SCHOLL Adrien

Responsable d'affaires.

- Monsieur SCHOMBERG Gilbert

Agent de fabrication.

- Monsieur SCHOUG Sébastien

Pompier polyvalent.

- Monsieur SCHOUVER Laurent

Opérateur.

- Monsieur SCHRANKO David

Responsable juridique.

- Madame SCHROETER Claudia

Ingénieure intégration.

- Monsieur SCHULTZ Didier

Opérateur de production.

- Madame SCHWARTZ Sandrine

Auditrice.

- Madame SCHWARZ Sandra

Aide-soignante.

- Madame SCHWEITZER Valérie

Cadre technique.

- Madame SÉBÉLOUÉ Lydia

Responsable d'agence.

- Monsieur SEEBERT François

Technicien méthodes.

- Madame SEMIN Christelle

Secrétaire.

- Monsieur SI-ABDALLAH Toufike

Opérateur polyvalent.

- Madame SI ALI Yamina

Conseillère de vente.

- Monsieur SIBONO Adrien

Chef de projet.

- Monsieur SIDEL Olivier

Chargé de projets développement.

- Monsieur SIDI ATMANE Farid

Paracheveur.

- Monsieur SILVESTRE Nicolas

Mécanicien.

- Monsieur SIMONET Olivier

Analyste systèmes réseaux.

- Monsieur SINIC Michaël

Opérateur de ligne.

- Madame SINNES Julie

Superviseuse péage.

- Monsieur SINNWELL Peter

Opérateur usinage.

- Madame SIRANTOINE Sylwia

Cariste.

- Madame SISANI Carine

Chargée d'affaires professionnels.

- Madame SMEJKAL Karinne

Assistante secrétaire.

- Monsieur SOLD Julien

Agent pôle RER.

- Monsieur SORIA Fabien

Chef de projets.

- Madame SOTHMANN Cindy

Opératrice de production.

- Monsieur SOUDA Nabil

Chef de chantier.

- Madame SOUR Valérie

Secrétaire coordinatrice formation.

- Monsieur SOW Adama

Responsable local solutions.

- Madame SPECHT Caroline

Gestionnaire service clients.

- Monsieur SPECIA Julien

Conducteur de matériel de collecte, d'enlèvement et de nettoiement.

- Monsieur SPINELLI Sébastien

Conducteur d'installation.

- Madame SPIZAK Sophie

Infirmière diplômée d'état.

- Madame SPRINSKI Marie-Laure

Commerciale sédentaire.

- Monsieur STEFANELLI Sébastien

Responsable point de vente.

- Monsieur STEIMETZ Jérôme

Moniteur.

- Monsieur STRICHARD Stéphane

Opérateur polyvalent uep mécanique.

- Madame SZYMANSKI Sandrine

Gestionnaire de commandes.

- Madame TARON Laëtitia

Ouvrière.

- Madame TENIERE Élodie

Opératrice pièces électriques.

- Monsieur TERRISI David

Technicien.

- Monsieur THÉÂTRE Denis

Chauffagiste.

- Monsieur THIEBAUT Sébastien

Opérateur de production.

- Monsieur THIELAND Julien

Gammiste.

- Monsieur THIRY Thomas

Gestionnaire de copropriétés.

- Madame THOMAS Audrey

Assistante de gestion & paie.

- Madame TOMASINI Virginie

Aide-soignante diplômée.

- Monsieur TOURNEUR Jean-Yves

Ingénieur intégration.

- Monsieur TOUSCH Sébastien

Chef d'équipe production.

- Monsieur TOUSSAINT Pascal

Conducteur d'installation.

- Madame TOZZI Sophie

Auxiliaire de vie sociale.

- Monsieur TREICHEL Emmanuel

Opérateur polyvalent uep mécanique.

- Monsieur TREU Gilles

Agent de parachèvement.

- Madame TRIBOUT Clarisse

Aide à domicile.

- Madame TRIDEMY Audrey

Opératrice de production.

- Monsieur TROTTIER Cyril

Mécanicien industriel.

- Monsieur TRUSK Michel

Chauffeur grutier.

- Madame TURQUET Coralie

Agente des services hospitaliers.

- Madame ULRICH Audrey

Auxiliaire de vie.

- Monsieur VALLADO Joan

Agent de production.

- Monsieur VALLÉE Stéphane

Consultant logiciel.

- Monsieur VARENNE Anthony

Chargé d'affaires.

- Monsieur VEBER Bernard

Ouvrier.

- Monsieur VENANDET Nicolas

Référent eau & nature en ville et systèmes d'assainissement.

- Madame VENDETTI Laëtitia

Soudeuse.

- Monsieur VENNER Olivier

Machiniste.

- Madame VERDIER Emeline

Directrice d'agence.

- Madame VERDIER Sophie

Hôtesse relation client.

- Monsieur VIDARD Fabien

Responsable maintenance et travaux neufs.

- Madame VIEUXMAIRE Noémie

Gestionnaire de clientèle.

- Monsieur VITRANO Mathieu

Directeur des ventes.

- Monsieur VOGEL Jean-Pascal

Travailleur en ESAT.

- Monsieur VOINSON Guillaume

Moniteur d'atelier de 1ère classe.

- Monsieur VOLF Frank

Technicien d'exploitation.

- Madame VOLPE Céline

Accompagnante éducative et sociale.

- Madame WAGNER Cynthia

Employée qualifiée.

- Monsieur WAGNER Gérard

Technicien d'exploitation.

- Monsieur WAGNER Yannick

Agent de valorisation du patrimoine.

- Madame WALDING Françoise

Gardienne d'immeubles.

- Monsieur WALDUNG Christian

Directeur de centre socioculturel.

- Monsieur WALKER Jean-Jacques

Technicien de maintenance.

- Madame WARIS Christiane

Aide à domicile.

- Monsieur WATZKY Lionel

Responsable service après-vente.

- Monsieur WEBER Christian

Opérateur de montage.

- Monsieur WEBER Dominique

Gestionnaire ressources humaines.

- Monsieur WEBER Fabrice

Régleur.

- Monsieur WEBER Michaël

Opérateur polyvalent uep mécanique.

- Monsieur WEBER Robert

Manager encadrant de fabrication.

- Monsieur WEICHELDINGER Christophe

Responsable restauration.

- Madame WEIL Sophie

Assistante experte.

- Madame WEISS Delphine

Assistante experte.

- Madame WEISSE Julie

Gestionnaire paie et administration du personnel.

- Madame WEITEN Sandrine

Agente de services hospitaliers.

- Monsieur WEYRATH Frédéric

Technicien polyvalent dans la chimie.

- Monsieur WILLEM Steve

Régleur.

- Monsieur WILTZIUS Frédéric

Magasinier cariste.

- Monsieur WINTER Vincent

Technicien réglementaire.

- Monsieur WIRT Grégory

Préparateur instrumentation/contrôle.

- Monsieur WIRTH Laurent

Ingénieur assurance qualité.

- Madame WITTWE Frédérique

Conseillère entreprise pôle emploi.

- Monsieur WOLF Brice

Chef de chantier.

- Monsieur WOLKE Patrice

Ouvrier spécialisé.

- Monsieur YGOU Franck

Directeur services méthodes et qualité.

- Madame ZAIM Karina

Chargée clientèle particulier.

- Madame ZAMMEL-HOLTZINGER Leïla

Global as senior specialist.

- Madame ZANETTI Martine

Médecin généraliste.

- Madame ZAPP Séverine

Secrétaire médicale.

- Madame ZEPHIRIN Anne-Laure

Assistante de direction.

- Monsieur ZIBELLI Ludovic

Team leader.

- Madame ZIMMER Yolande

Opératrice de production.

- Monsieur ZITTER Renaud

Réceptionnaire.

- Monsieur ZURZOLO Giuseppe

Responsable de secteur.

- Monsieur ZYLA Mike

Opérateur logistique.

Article 2 : La médaille d'honneur du travail Vermeil est décernée à :

- Monsieur ADAM Christophe

Conducteur de machines.

- Monsieur AFONSO Jacques

Agent technique de propreté concierge.

- Monsieur AIBECHE Ahmed

Technicien de maintenance et projets.

- Monsieur ALLAG Mohammed

Agent de valorisation du patrimoine.

- Madame ALLAIS Isabelle

Responsable relations sociales.

- Madame ALLANCON Catherine

Manageuse.

- Monsieur AMANN Jean-Luc

Responsable point de vente.

- Monsieur AMET Raphaël

Responsable carrière.

- Monsieur ANDERHUBER Marc

Ingénieur.

- Monsieur ANDRE Michel

Technicien service après-vente.

- Madame ANTOINE Chantal

Agente des services logistiques.

- Monsieur ANZALONE David

Responsable unité administrative pédagogique.

- Monsieur ARNOULD Didier

Chargé d'affaires.

- Monsieur AYDIN Mustafa

Expert technique de production.

- Monsieur BACCO Guido

Conducteur GR7.

- Madame BAHCIC Corinne

Agente administrative.

- Monsieur BALGA Raynald

Chef d'équipe.

- Monsieur BALVA Jacky

Conseiller.

- Monsieur BANDEL Christian

Mécanicien.

- Monsieur BARBIOT Didier

Analyste qualité.

- Monsieur BARRIERE Sébastien

Responsable travaux.

- Monsieur BARTH Damien

Chef de dépôt.

- Madame BARTHELEMY Delphine

Technicienne administrative.

- Madame BARTHEL Véronique

Gestionnaire de paies.

- Madame BARTZ Sandra

Assistante commerciale entreprises.

- Madame BASSO Caterina

Conductrice receveuse.

- Monsieur BASTIAN Romuald

Préparateur de commandes.

- Madame BAZZANI Louisa

Hôtesse client.

- Monsieur BEAUDOIN Patrick

Gestionnaire des contrats d'exploitation.

- Monsieur BEAUVAIS Patrick

Chef de poste.

- Madame BECK Myriame

Assistante de service social.

- Monsieur BECK Patrick

Consultant projet moe.

- Monsieur BÉGARD Arnaud

Ouvrier.

- Monsieur BEHR Francis

Coordinateur.

- Monsieur BENDKA Cyrille

Directeur machines à sous.

- Monsieur BENITEZ Aldo

Gestionnaire de sous rayon alimentaire.

- Madame BENTZINGER Christel

Pré-régleuse.

- Monsieur BERGER Philippe

Magasinier parc fer.

- Madame BERGER Sylvie

Auxiliaire de vie sociale.

- Monsieur BERREHAIL Ali

Agent de valorisation du patrimoine.

- Madame BETTING Simone

Chargée ressources humaines.

- Monsieur BIANCHI Franco

Technicien de maintenance.

- Monsieur BIASOLI Stéphane

Opérateur.

- Monsieur BIEBER Christian

Pontier.

- Monsieur BIEBER Franck

Technicien méthodes et exploitation logistique.

- Monsieur BIEBER Olivier

Leader de zone.

- Madame BIER Sandra

Aide-soignante.

- Monsieur BIGAYON Stéphane

Conducteur de matériel de collecte.

- Madame BINOT Sylvie

Chauffeuse-livreuse.

- Monsieur BIRCKNER Francis

Directeur crédit-bail.

- Madame BLAES Sabine

Aide -soignante.

- Monsieur BLANRUE Jean-Pierre

Responsable commercial.

- Monsieur BLANVARLET Alain

Technicien.

- Monsieur BOCQUI Eric

Couvreur.

- Madame BODO Severine

Conseillère patrimoniale.

- Madame BOTT Sylvie

Infirmière diplômée d'État.

- Monsieur BOUILLET Stéphane

Chef d'équipe.

- Monsieur BOUILLOT Pierre

Directeur de centre de formation.

- Monsieur BOUMELIT Ahmed

Agent ébarbage meulage.

- Monsieur BOUR Alain

Agent de valorisation du patrimoine.

- Madame BOURGE Carine

Technicienne prestations spécialisée.

- Madame BOUR Isabelle

Assistante de révision.

- Monsieur BOUR Olivier

Superviseur de flux avancé.

- Madame BRANLY Armelle

Responsable pôle juridique.

- Monsieur BRICHLER Hervé

Ingénieur service après-vente.

- Monsieur BROQUARD Thierry

Médecin.

- Madame BROQUET Katia

Assistante experte.

- Monsieur BURR Thierry

Agent de prévention.

- Monsieur CALAND Marc

Responsable domaines sap.

- Monsieur CALVENTE José

Responsable de groupe.

- Madame CAMU Estelle

Conseillère.

- Madame CANALE Véronique

Réviseuse comptable.

- Madame CANESTRARI Marie-José

Conseillère en insertion professionnelle.

- Madame CAPSIUS Valerie

Conseillère clientèle.

- Madame CARIDDI Véronique

Hôtesse de caisse.

- Monsieur CARRAY Stéphane

Directeur d'agence.

- Monsieur CELLA Jean-Marc

Tuyauteur.

- Madame CERF Nadine

Employée de restaurant.

- Monsieur CHARBONNEL Philippe

Chargé de mission.

- Monsieur CHAROUIT Abdelaaziz

Opérateur laminoir - niveau 2.

- Monsieur CHERI Marco

Mécanicien tourneur.

- Madame CHERRUAULT Magalie

Employée commerciale.

- Monsieur CLEMENS Frédéric

Chef d'équipe sécurité.

- Monsieur COCCIA Marco

Ingénieur.

- Monsieur COLIN Hervé

Cadre.

- Madame COLZATO Christine

Cariste.

- Monsieur COLZATO Stéphane

Monteur prototype.

- Madame COMMARD Doris

Assistante d'agence.

- Monsieur CORDARY Stéphane

Responsable engagements.

- Monsieur CORNET Christian

Chef comptable.

- Monsieur COSTA Jean-Marie

Directeur opérationnel.

- Monsieur COURANT Sébastien

Directeur d'agence.

- Madame CRIPPA-RABOUILLE Sandrine

Assistante experte.

- Monsieur CRISTINA Eric

Responsable métier industriel.

- Madame CUEFF Valérie

Agente des services logistiques.

- Monsieur CUNY André

Électromécanicien.

- Madame DA CUNHA LOBO Maria de Fatima

Opératrice conditionnement 2T.

- Madame DAGOGNET Séverine

Responsable achats.

- Madame DAHLEM Brigitte

Chargée de clientèle.

- Madame DAM Nathalie

Agente de service hospitalier.

- Monsieur DANEK Laurent

Chargé de clientèle particuliers.

- Monsieur D'AUDIGIER Jean-Pierre

Chef de marché.

- Monsieur DEAGOSTINI Pascal

Cadre.

- Monsieur DEGANIS Patrick

Chef de cuisine.

- Monsieur DELAITRE Eric

Directeur hôtel restaurant.

- Madame DELAVALLADE Marie-Claire

Adjointe manager caisse.

- Monsieur DELFOUR Fabrice

Chef d'équipe logistique.

- Madame DEL SAVIO Christiane

Caissière principale.

- Monsieur DE MARCELLUS Hubert

Directeur général adjoint.

- Madame DEMILLY Françoise

Conseillère locative.

- Monsieur DEPAZ Samuel

Responsable de rayon.

- Monsieur DERKAOUI Ahmed

Contrôleur.

- Monsieur DERULLE Denis

Chef de mouvement.

- Monsieur DIAS José

Coordinateur technique.

- Madame DIB Marie-Laure

Assistante gestion locative.

- Madame DIBOURG Doris

Approvisionneuse.

- Monsieur DIEKERT Daniel

Régleur polyvalent.

- Monsieur DI FRANCO Gabriele

Comptable - chargé de clientèle.

- Monsieur DI GIOVANNI Guy

Infirmier.

- Monsieur DIGNIEL Gérard

Agent de maintenance.

- Monsieur DIOU Bernard

Manager de domaine.

- Monsieur DRAN Sébastien

Technicien qualité.

- Monsieur DREYDEMY Denis

Technicien méthodes maintenance.

- Madame DROMMER Marguerite

Comptable.

- Monsieur DROMMER René

Électricien.

- Monsieur DUBOST Dominique

Conseiller de clientèle professionnelle.

- Monsieur DUBUT Sébastien

Assistant expert.

- Monsieur DUCEP Olivier

Directeur du patrimoine.

- Madame DUHIL DE BÉNAZÉ Ségolène

Directrice finances et management des risques.

- Monsieur DUKARSKI Nicolas

Magasinier cariste.

- Madame DUMONT Cynthia

Chargée études qualité.

- Monsieur DUPONT Christophe

Conducteur de travaux.

- Madame DUPONT Isabelle

Agente des services logistiques.

- Monsieur DUPUY Christophe

Opérateur régleur coulage.

- Monsieur DURAND Denis

Pilote de groupe de travail.

- Monsieur DURAND Philippe

Chauffeur livreur.

- Monsieur EHRHARDT Serge

Chef de chantier.

- Madame ELLERO Dominique

Cheffe de service adjoint.

- Monsieur ENGELMANN Pascal

Opérateur régleur de fabrication.

- Monsieur ERNY Alain

Ouvrier autoroutier qualifié.

- Monsieur FALTOT Eric

Électromécanicien.

- Madame FAUVELET Véronique

Aide-soignante.

- Monsieur FAVA Raphaël

Conseiller en gestion des droits.

- Monsieur FEGUEUX Francis

Salarié.

- Monsieur FELTZ Arnaud

Directeur des ventes.

- Madame FENOT LOPEZ Patricia

Salariée.

- Madame FESTOR Marie-Claude

Aide à domicile.

- Madame FILIUS Katia

Secrétaire.

- Madame FLAUSSE Karine

Technicienne prestations spécialisée.

- Madame FLUDER Nathalie

Responsable comptable.

- Monsieur FOGEL Jean-Luc

Chef de chantier.

- Monsieur FOLLET Christophe

Responsable engagements.

- Madame FOLLINI Corinne

Assistante manager.

- Monsieur FORSCHLE Yannick

Responsable administration des ventes.

- Madame FRANCART Annabelle

Professeure tutrice.

- Madame FRANÇOIS Estelle

Employée de bureau.

- Madame FRANÇOIS Véronique

Conseillère en développement.

- Monsieur FRANTZ Frédéric

Directeur études de prix.

- Madame GALES Raphaëlle

Technicienne comptable et gestion.

- Madame GALTIÉ Marie-Odile

Adjointe responsable service après-vente.

- Monsieur GARDIN Pascal

Ingénieur.

- Monsieur GAUTHIER Jérôme

Conducteur machine.

- Monsieur GAUTIER Francis

Conducteur poids lourds.

- Monsieur GAY Frédéric

Voyageur représentant placier titulaire.

- Monsieur GELFUSA Joseph

Chef de chantier.

- Madame GENCO Giovanna

Diététicienne.

- Madame GENDARME Muriel

Responsable qualité interne.

- Monsieur GENDT Alain

Acheteur.

- Monsieur GENVO Didier

Directeur technique.

- Madame GEORGES Evelyne

Assistante maîtrise d'ouvrage.

- Monsieur GERARD Philippe

Conducteur machine.

- Madame GERBER Martine

Assistante commerciale confirmée.

- Madame GEYER Rachel

Ingénieure.

- Monsieur GILGERT Franck

Opérateur de montage.

- Monsieur GIRARDET Thierry

Responsable de secteur.

- Monsieur GIRARDI Michael

Employé.

- Madame GOMES Nathalie

Affréteuse.

- Monsieur GONDEL Jean-Philippe

Technicien de maintenance.

- Madame GRAEF Brigitte

Agente service logistique niveau 2.

- Madame GRAZIANI Edith

Manageuse de secteur.

- Monsieur GROSS Philippe

Responsable magasin petit format.

- Monsieur GRY Mathieu

Directeur d'agence.

- Monsieur GUETTAF Hakim

Magasinier cariste.

- Madame GUTT Sylvia

Manageuse commerce.

- Monsieur HABBI Hacime

Coordinateur technique.

- Madame HABERMACHER Murielle

Secrétaire.

- Monsieur HAHL Harry

Responsable atelier.

- Monsieur HAMMOUCHE Laziz

Ouvrier enrobés.

- Monsieur HARTEL Eric

Chef de bloc.

- Madame HEBTING Sylvie

Agente de service hôtelier hospitalier.

- Madame HÉE Corinne

Psychologue.

- Monsieur HEHN Raphaël

Régleur.

- Monsieur HEILIG Dominique

Caissier/emballeur chef d'équipe.

- Madame HEINIMANN Laëtitia

Conseillère.

- Monsieur HENRY Jean-Luc

Agent de maintenance.

- Madame HENRY Nadine

Infirmière diplômée d'État.

- Madame HERRES Nadine

Gouvernante.

- Madame HESSE Christelle

Gestionnaire de paie.

- Monsieur HESSE Laurent

Soudeur.

- Monsieur HEYMES Jean-Claude

Conducteur de matériel de collecte/enlèvement/nettoiement.

- Monsieur HIEGEL Olivier

Responsable lustrerie.

- Monsieur HILBERT Jérôme

Technicien essais.

- Monsieur HOFF Emmanuel

Responsable gestion disques.

- Madame HOFF Estelle

Professionnelle de production.

- Madame HOFFMANN Pascale

Gestionnaire ressources humaines.

- Madame HOLZRITTER Laurence

Employée textile.

- Monsieur HOUZELLE David

Conducteur de machine.

- Monsieur IGHILAMEUR Farid

Opérateur.

- Monsieur JACHMICH Jean

Ingénieur.

- Madame JACOB Marie

Personnel de service.

- Monsieur JEANMAIRE Thierry

Technicien supérieur productique bois.

- Monsieur JEDOR Jean-Louis

Support assistance technique.

- Monsieur JOHANN Franck

Conducteur machine.

- Madame JOSSÉ Pascale

Médecin gériatre.

- Monsieur JOST Fabrice

Chauffeur poids lourd.

- Monsieur JULIENNE Sylvain

Animateur d'équipe de fabrication.

- Madame JUNG Chantal

Opératrice polyvalente.

- Madame KAHRAMAN Myriam

Gestionnaire prestations.

- Madame KALUS Sabine

Opératrice.

- Monsieur KANNY Cyrille

Chercheur de fuites.

- Monsieur KAUP Frédéric

Carrossier.

- Madame KEMPFER Monique

Professionnelle de production.

- Monsieur KETTENRING Stéphane

Opérateur.

- Madame KIEFFER Chantal

Employée.

- Monsieur KIEFFER Didier

Soudeur.

- Madame KIEFFER Véronique

Hôtesse de caisse.

- Monsieur KIRCH Xavier

Opérateur régleur coulage.

- Monsieur KLEINE Thierry

Conducteur d'équipement.

- Monsieur KLEIN Francis

Conducteur de matériel de collecte.

- Monsieur KLEIN Richard

Conseiller entreprises.

- Madame KLEIN Sandrine

Assistante achats.

- Madame KLOP Kathy

Opératrice de production.

- Madame KOENIG Marie-Claude

Comptable.

- Madame KOLESKA Christine

Gardienne d'immeubles.

- Monsieur KOLOPP Philippe

Concepteur plan.

- Madame KOVACEVIC Claudine

Infirmière.

- Monsieur KREBS Michel

Opérateur et conducteur d'équipement industriel.

- Monsieur KREMER Philippe

Adjoint au directeur général et directeur administratif et financier.

- Monsieur KRESS Pierre

Chargé de clientèle particuliers.

- Monsieur KRIEGER Christophe

Animateur verre froid.

- Monsieur KRIEGER Jean-Luc

Agent d'entretien.

- Monsieur KUHN Michel

Manager de service.

- Monsieur LADRAA Noureddine

Employé logistique.

- Monsieur LALLEMAND Stéphane

Moniteur.

- Madame LALUET Vérène

Assistante de service social.

- Monsieur LAMBERT Christian

Chef de cuisine.

- Monsieur LAMBERT Emmanuel

Responsable infrastructure.

- Madame LAMBOLEY Valérie

Infirmière diplômée d'État.

- Monsieur LAMRANI François

Agent de production.

- Madame LANDAIS Claire

Responsable formation.

- Monsieur LANG Régis

Chef de projet logistique.

- Madame LAPICQUE Laure

Manageuse stratégique.

- Madame LAURENT Audrey

Responsable de facturation.

- Madame LAURETTE Christelle

Technicienne administrative.

- Monsieur LEFEBVRE Mickael

Responsable de projet.

- Monsieur LE GOASTELLER Thierry

Responsable production.

- Monsieur LEHNERT Pascal

Réceptionnaire.

- Monsieur LEICHTNAM Marc

Leader de zone.

- Madame LEININGER Myriam

Aide à domicile.

- Monsieur LEITE Carlos

Informaticien.

- Monsieur LEMMEL Thierry

Opérateur et conducteur d'équipements industriels.

- Monsieur LERT Laurent

Responsable des ressources humaines.

- Monsieur LEYENDECKER Fabrice

Opérateur de montage.

- Monsieur LIMON Philippe

Agent de maintenance.

- Monsieur LIXFÉ Eddy

Maitre compagnon.

- Monsieur LOEGEL Joël

Comptable.

- Monsieur LONARDI Guido

Régleur.

- Monsieur LONSDORFER Jérôme

Chargé de sécurité.

- Monsieur LOPEZ Félix

Gestionnaire de besoins locaux.

- Monsieur LOSSON Alain

Gestionnaire de retour.

- Monsieur LOZUPONE Laurent

Directeur d'agence.

- Monsieur LUCCISANO Maurizio

Moniteur.

- Monsieur MAGNIEN Laurent

Directeur adjoint.

- Monsieur MAGNO Salvatore

Chef de service.

- Madame MAILLOT Sandrine

Technicienne du service médical.

- Monsieur MALETTE David

Plombier.

- Madame MALIS Nathalie

Technicienne conseil experte ressources humaines.

- Madame MANGEAT Marie-Pierre

Technicienne prestations spécialisée.

- Monsieur MANGIN Gilles

Ingénieur.

- Madame MANGIN Lydia

Directrice développement catégorie mobilier et ergonomie.

- Monsieur MARC Didier

Opérateur de production.

- Monsieur MARCHETTI Thierry

Opérateur sur machines.

- Madame MARIGNY Sandrine

Secrétaire comptable.

- Monsieur MARTIN Hervé

Conducteur machine.

- Madame MARTIN Isabelle

Assistante de direction.

- Monsieur MARTIN Philippe

Agent de fabrication.

- Monsieur MASSON David

Conducteur d'installation.

- Madame MATHIS Monique

Opératrice de production.

- Monsieur MATTERN Pierre

Technicien spécialisé.

- Madame MAUGERARD Chantal

Infirmière diplômée d'État.

- Monsieur MAYER Marc

Conducteur routier.

- Monsieur MEDJKOUNE Rabah

Opérateur régleur coulage.

- Monsieur MENDENI Frédéric

Cariste.

- Madame MERGEN Valérie

Agente de service.

- Monsieur MESSEMER Daniel

Canalisateur.

- Monsieur MESSERE Maurizio

Technicien.

- Monsieur METZINGER Francis

Technicien de maintenance.

- Monsieur MEYER Michel

Directeur informatique.

- Monsieur MEZRAHI Gil

Directeur d'agence.

- Madame MEZRAHI Karine

Responsable engagements.

- Monsieur MICHEL Alain

Conducteur de matériel de collecte.

- Madame MICHOT Christine

Business project director.

- Madame MIDY Isabelle

Chargée d'affaires grands comptes 2ème degré.

- Madame MIRGAINE Valérie

Standardiste.

- Madame MOIOLI Valérie

Responsable d'agence.

- Monsieur MOLINA Victor

Magasinier.

- Madame MORELIÈRE Anne

Ingénieure.

- Monsieur MORICE François

Directeur général adjoint.

- Monsieur MORITZ Michel

Assistant contrôle de gestion.

- Monsieur MULLER Christophe

Chef d'équipe ligne de forge.

- Madame MULLER Dolores

Magasinier.

- Madame MULLER Valérie

Responsable nettoyage.

- Monsieur MUNCHENBACH Yves

Équipier de production.

- Madame NAICH Doha

Agente de service.

- Monsieur NATANELIC Fabien

Responsable informatique.

- Madame NICOLAS Christine

Administratrice de données.

- Monsieur NOIREZ Jean-Claude

Conducteur routier.

- Monsieur NONNENMACHER Pierre

Chauffeur.

- Monsieur NURY Stéphane

Opérateur de montage.

- Madame OCHEM Dominique

Maîtresse de maison.

- Madame OCTAVE Cendrine

Agente des services logistiques.

- Madame OPPE Geneviève

Responsable administration et paie.

- Monsieur OPPE Hubert

Ingénieur qualité.

- Madame OSWALD Marie-Christine

Infirmière diplômée d'État.

- Monsieur OUADAH Foddel

Responsable cellule réception.

- Madame OULACADI Catherine

Diététicienne.

- Monsieur OUZOUF Pascal

Technicien qualité.

- Monsieur OVROUTSKI Samuel

Visiteur.

- Monsieur PÂQUES Benoît

Informaticien.

- Madame PAQUIN Marie

Technicienne de surface.

- Madame PAYSANT Sabine

Infirmière.

- Monsieur PELLETIER Damien

Conducteur de four.

- Monsieur PERIOT Philippe

Préparateur instrumentation contrôle et régulation.

- Monsieur PERRETTE Hervé

Technicien laboratoire.

- Madame PÉTIN Pia

Lingère.

- Monsieur PETIT Philippe

Formateur.

- Monsieur PETOT Eric

Pilote système production mécanique.

- Monsieur PETRY Christophe

Responsable commercial.

- Monsieur PIERRON Gilles

Responsable facilities et énergies.

- Madame PINCEMAILLE Mireille

Chargée d'affaires.

- Monsieur PINS Marcel

Technicien informatique.

- Madame PLANQUE Martine

Rédactrice principale de 1ère classe.

- Monsieur POLONI Alain

Responsable commercial régional senior.

- Monsieur POUSSELER Joël

Agent logistique pontier.

- Madame PRESA Véronique

Infirmière.

- Monsieur PRIMERANO José

Ouvrier.

- Monsieur PUNTONIO Maurice

Mécanicien professionnel.

- Monsieur QUARENGHI Jacky

Moniteur.

- Madame RAVENEL Muriel

Conseillère pôle emploi.

- Monsieur REGENT Yann

Convoyeur de fonds.

- Madame REICHER Céline

Comptable gestionnaire dossiers.

- Madame REIN Maryse

Responsable pôle facturation.

- Monsieur RENARD Eric

Mécanicien.

- Madame RENAULD Véronique

Chargée sécurité.

- Madame REUTENAUER Rosanna

Agente de service thermal.

- Monsieur RICHIER Bruno

Régleur.

- Monsieur RIEGER Thierry

Directeur.

- Madame RISCHE Madeleine

Opératrice polyvalente uep mécanique.

- Monsieur RITZ Christophe

Responsable flux marchand.

- Madame RODE Henriette

Assistante commerciale.

- Monsieur ROMANELLO Pascal

Responsable secteur.

- Madame ROSER Claudia

Monitrice.

- Madame ROSSA-KLOREK Lydie

Professionnelle de production.

- Monsieur ROTH Jacky

Conducteur machine.

- Madame ROULOT-ZEAU Laure

Aide à domicile.

- Madame RUPPERT Michèle

Assistante experte.

- Madame RUTIGLIANO Maria

Employée textile.

- Madame SALI Marie-Louise

Opérateur n2.

- Monsieur SALVIAC Laurent

Équipier de production.

- Monsieur SANITATE Nicolas

Responsable d'équipe travaux.

- Madame SAOUDA Zora

Agente de service logistique.

- Monsieur SATOS Hervé

Chef de fabrication en industrie chimique.

- Madame SAVARD Mireille

Gestionnaire des ventes.

- Madame SCHAFFHAUSER Stéphanie

Cheffe de projet expérience client.

- Monsieur SCHENCK Alexandre

Responsable de ligne.

- Monsieur SCHERER Francis

Pilote agent de production.

- Monsieur SCHEUER Fabrice

Technicien mécanique et hydraulique.

- Monsieur SCHIEL Pascal

Métallier.

- Monsieur SCHILL Renaud

Opérateur et conducteur d'équipements industriels.

- Monsieur SCHIRRA Jean-Marc

Électromécanicien.

- Madame SCHISSLER Sandrine

Chargée de clientèle particuliers.

- Monsieur SCHLESSER Hervé

Correspondant sécurité.

- Madame SCHMIDT Corinne

Opératrice.

- Madame SCHMITT Ghislaine

Aide-soignante.

- Monsieur SCHMITT Joël

Superviseur travaux.

- Madame SCHNEIDER Joëlle

Responsable sécurité.

- Monsieur SCHOLLER-MAZET Emmanuel

Responsable suivi contractuel.

- Monsieur SCHREINER Bertrand

Métrologue mesure produit.

- Monsieur SCHROEDER Emmanuel

Conducteur d'installation ajusteur.

- Madame SCHROETER Claudia

Ingénieure intégration.

- Monsieur SCHUHLER Joël

Responsable trésorerie.

- Madame SCHUTZ CONSTANTIN Nathalie

Secrétaire.

- Madame SCHWARTZ Sandrine

Auditrice.

- Madame SCHWARTZ Valérie

Agente thermale polyvalente.

- Monsieur SCHWARZ Denis

Support technique.

- Monsieur SCHWEDOWSKI Christian

Serrurier.

- Monsieur SEILER Damien

Chef de projet démantèlement multi-site.

- Monsieur SEUILLOT Jean-Pierre

Pontier.

- Madame SIANO Claudine

Employée commerciale hôtesse de caisse.

$\hbox{-} \textbf{Monsieur SILBERREISS Christophe} \\$

Technicien r&d.

- Monsieur SIMON Daniel

Trieur.

- Monsieur SPLITTGERBER Pascal

Technicien métrologie.

- Madame STAUDT Isabelle

Cheffe de projet informatique.

- Madame STEFINI Danielle

Gestionnaire d'approvisionnement.

- Madame STEF Valérie

Consultante projet moe.

- Madame STOSSE Christine

Infirmière coordinatrice.

- Madame STREIFF Marie

Opératrice de production.

- Monsieur STUTZMANN Olivier

Spécialiste service après-vente.

- Monsieur SUPERNAT Thierry

Directeur recherche et développement.

- Monsieur SUTTER Guy

Ouvrier.

- Monsieur TASCIONE Antoine

Responsable poste - niveau 1 expert.

- Madame TAUTAIN Valérie

Employée de banque.

- Madame TEMPORELLI Catherine

Aide-soignante.

- Madame THEISSE Véronique

Cadre.

- Monsieur THIRION Marc

Directeur de l'exploitation entreprises et marchés spécialisés.

- Monsieur THOMAS Frédéric

Affréteur.

- Monsieur THOMAS Jean-Yves

Responsable des affaires générales.

- Madame THOUVENIN Valérie

Opératrice polyvalente.

- Monsieur TIBILETTI Christophe

Analyste qualité.

- Monsieur TIELIN Christophe

Voyageur représentant placier titulaire.

- Madame TILLIERE Rachel

Infirmière.

- Madame TOMCZAK Sandrine

Agente de production.

- Madame TONINI Sandra

Infirmière diplômée d'État.

- Madame TOUIR Ratiba

Ouvrière non qualifiée.

- Monsieur TOUSCH Laurent

Technicien service clients.

- Monsieur TOUSSAINT Pascal

Conducteur d'installation.

- Monsieur TRITZ Pierre

Responsable commercial.

- Madame VALANCE Karine

Juriste.

- Madame VALLORTIGARA Laurence

Ouvrière.

- Monsieur VANDECANDELAERE Nicolas

Dessinateur projeteur.

- Monsieur VARGAS Hervé

Responsable pôle opérationnel.

- Monsieur VARI Cosimo

Chef de chantier.

- Madame VARINOT Karine

Responsable expérience clients.

- Madame VECK Sylvie

Employée.

- Monsieur VEINANTE Pascal

Délégué au socle numérique de la dsiun.

- Madame VERDIÈRE Nathalie

Assistante médicale.

- Monsieur VEYRAT David

Technicien.

- Madame VIGNEULLE Sylvie

Agente d'accueil standard.

- Monsieur VILHEM Steeve

Responsable de maintenance.

- Madame VION Marie-Christine

Cheffe de secteur aoi - contrôle.

- Monsieur VIRY Christian

Ingénieur systèmes.

- Monsieur VOLTOLINA Anselmo

Chef d'équipe production jus de fruits d'Alsace - Sarre-union.

- Monsieur WAGNER Christophe

Chef de cuisine.

- Monsieur WAGNER Martial

Opérateur régleur coulage.

- Monsieur WAGNER Yannick

Agent de valorisation du patrimoine.

- Madame WALDING Françoise

Gardienne d'immeubles.

- Madame WARIS Christiane

Aide à domicile.

- Madame WATBLED Dominique

Responsable de la relation client.

- Monsieur WEBER Christian

Opérateur de montage.

- Monsieur WEBER Fabrice

Régleur.

- Madame WEBER Huguette

Assistante commerciale.

- Monsieur WEBER Robert

Manager encadrant de fabrication.

- Monsieur WEILER Jean-Luc

Électricien.

- Monsieur WEILER Philippe

Responsable achats et industries.

- Monsieur WEISS Christian

Chauffeur poids lourd.

- Madame WENDELS Michèle

Technicienne prestations spécialisée.

- Madame WILLKOMM Bénédicte

Infirmière.

- Monsieur WINTER Vincent

Technicien réglementaire.

- Madame WIRT Sophie

Contrôleuse interne.

- Monsieur WITTMANN Hervé

Agent de maintenance.

- Monsieur WITTMER Raphaël

Expert technique de production.

- Monsieur WOJTECKI Stéphane

Responsable d'équipe.

- Madame WOLF Catherine

Aide-soignante.

- Monsieur WOLFF Pascal

Équipier de production.

- Monsieur WOLF Francis

Technicien qualité production.

- Monsieur WOLFF Serge

Technicien système et réseau.

- Monsieur ZAGO Anthony

Agent technique.

- Madame ZAMOUCHE Yamina

Professeure en esthétique.

- Madame ZANNINO Patricia

Aide-soignante.

- Madame ZEINERT Rachel

Secrétaire.

- Madame ZOLLER Farida

Gestionnaire caisse.

- Monsieur ZSARNAI Janos

Chef de table référent.

- Monsieur ZURZOLO Giuseppe

Responsable de secteur.

Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

- Monsieur ABATE René

Animateur de marché.

- Monsieur ACHACHA Mourad

Conducteur d'engin.

- Monsieur ADAM Denis

Comptable.

- Monsieur ADAM Gilles

Polyvalent tringlerie.

- Monsieur AFONSO Jacques

Agent technique de propreté concierge.

- Monsieur AIZIN Vincent

Chargé d'interventions spécialisées.

- Madame ALTMEYER Michèle

Cadre bancaire.

- Monsieur AMBROGIO Giovanni

Agent de production polyvalent.

- Monsieur ANDRE Michel

Technicien service après-vente.

- Madame ANDRIEU Sabine

Gestionnaire de dossiers recouvrement.

- Monsieur ANGLADE Thierry

Métrologue.

- Monsieur ANGUENOT Marcel

Organisateur projets transverses.

- Madame ANTOINE Chantal

Agente des services logistiques.

- Madame ARAKIA Wacila

Gestionnaire d'établissement.

- Monsieur ARNOULD Didier

Chargé d'affaires.

- Madame ARTITZU Patricia

Cuisinière.

- Monsieur AUBRY Raphaël

Infirmier.

- Monsieur AUDDINO Joseph

Conducteur d'installation.

- Madame AVOGE Patricia

Aide-soignante.

- Monsieur BALTZER Hugues

Voyageur représentant placier titulaire.

- Monsieur BANZET Christophe

Responsable informatique et téléphonie.

- Monsieur BARBERI Jean-Louis

Responsable de projet.

- Monsieur BARGES Patrick

Ingénieur de recherche.

- Monsieur BARO Francis

Opérateur et conducteur d'équipement industriel.

- Monsieur BAUDLET Fabrice

Responsable d'affaires.

- Monsieur BEAUVAIS Fabrice

Maçon.

- Monsieur BEAUVAIS Patrick

Chef de poste.

- Madame BECKEL Laurence

Vendeuse confirmée.

- Madame BECKER Gisèle

Directrice d'agence bancaire.

- Monsieur BECK Jean-François

Réviseur comptable.

- Monsieur BELLAVRE Philippe

Conducteur d'installation.

- Madame BELVOIX Nadège

Assistante commerciale e-banque.

- Monsieur BENKHAYAT Ahmed

Responsable comptoir.

- Monsieur BENOIT Michaël

Ouvrier galvanisation.

- Monsieur BERG Didier

Responsable achats et magasin établissement de Carling.

- Monsieur BERGDOLL Thierry

Directeur de banque.

- Monsieur BERNARD Lionel

Ouvrier galvanisation.

- Madame BETTO Sandrine

Directrice.

- Monsieur BEYLET Franck

Opérateur et conducteur d'équipements industriels.

- Monsieur BICEGO Antoine

Technicien magasin.

- Monsieur BIEBER Philippe

Gazier.

- Madame BIER Françoise

Ouvrière hautement qualifiée.

- Madame BIER Nathalie

Lingère.

- Madame BILTHAUER Françoise

Agente des services logistiques.

- Monsieur BLANCHARD Yves

Technicien chaudronnier.

- Monsieur BLAUHORN Jean-François

Conducteur bobineuse.

- Madame BOCK Marie-Andrée

Surveillante de nuit.

- Monsieur BOCQUI Eric

Couvreur.

- Madame BODZIUCH Dominique

Secrétaire administrative.

- Monsieur BOIREAU Simon

Pilote système de production spécialiste.

- Madame BONICHOT Catherine

Aide à domicile.

- Monsieur BORDON Serge

Conducteur d'installation.

- Madame BOUR Isabelle

Assistante de révision.

- Madame BOURON Nelly

Infirmière diplômée d'État.

- Madame BOUR Véronique

Conseillère clientèle.

- Madame BOYON Josiane

Assistante de formation.

- Monsieur BRAGHINI Denis

Superviseur des risques.

- Monsieur BRAUN Yves

Opérateur de fabrication.

- Monsieur BRION Jean-Pierre

Ergonome.

- Madame BRUAT Frédérique

Comptable.

- Madame BRUZZESE Angela

Technicienne d'atelier.

- Madame BUCCHI Isabelle

Responsable d'équipe.

- Monsieur CARQUET Laurent

Régleur polyvalent.

- Monsieur CELLA Jean-Marc

Tuyauteur.

- Madame CERF Nadine

Employée de restaurant.

- Monsieur CESARD Olivier

Électricien.

- Monsieur CESTARO Michel

Ouvrier.

- Madame CHARISSOU Isabelle

Coordinatrice technique.

- Monsieur CHAUDY Bernard

Manager opérationnel de zone (moz).

- Monsieur CHEF Alain

Technicien informatique industrielle.

- Monsieur CHERI Marco

Mécanicien tourneur.

- Monsieur CHIARIZIA Jean-Franco

Agent technique.

- Monsieur CHRISTOPHE François

Électromécanicien.

- Madame CHRIST PARRET Anne-Marie

Secrétaire coordinatrice formation.

- Monsieur CLAUDOT Marc

Maintenancier process mécanicien.

- Monsieur CLAVÉ Michel

Agent de fabrication.

- Monsieur CLEMENS Frédéric

Chef d'équipe sécurité.

- Monsieur CLEMENT Jean-Marc

Conducteur machine.

- Monsieur CLÉMENT Laurent

Agent de contrôle.

- Monsieur COLLIGNON Denis

Conseiller indemnisation.

- Monsieur COLLIGNON Pascal

Pilote système spécialiste.

- Madame COLONNA Anne-Marie

Conseillère relation adhérent.

- Monsieur COLOTTI Laurent

Spécialiste automatisation expert.

- Madame CORNEO Marie-France

Gestionnaire locative.

- Monsieur CRETEAU Philippe

Mécanicien ajusteur.

- Monsieur CRISTINA Eric

Responsable métier industriel.

- Monsieur CUNY André

Électromécanicien.

- Monsieur DALSTEIN Jean-Marc

Analyste qualité.

- Monsieur DANVOYE Jean-Marc

Technicien.

- Monsieur DARISSE Djilali

Refractoriste.

- Monsieur D'AUDIGIER Jean-Pierre

Chef de marché.

- Monsieur DE CIA Marcel

Maintenancier process mécanicien.

- Monsieur DEGANIS Patrick

Chef de cuisine.

- Monsieur DEGINTHER Olivier

Maintenancier process électromécanicien.

- Monsieur DEGRYSE Danny

Chauffeur.

- Monsieur DELLES Denis

Conseiller commercial pièces.

- Monsieur DEMOUZON Jean-Paul

Cadre bancaire.

- Monsieur DERATTE Xavier

Technicien de la qualité.

- Monsieur DEROU Jean-Marc

Sapeur pompier.

- Madame DICK Laurence

Gestionnaire de paie.

- Madame DIEBOLD Sabine

Opératrice référente.

- Monsieur DIENER Christian

Ingénieur.

- Monsieur DI FRANCO Gabriele

Comptable - chargé de clientèle.

- Monsieur DILLENSCHNEIDER Frédéric

Conducteur machine.

- Monsieur DILLENSCHNEIDER Laurent

Directeur technique transport.

- Monsieur DIOU Bernard

Manager de domaine.

- Monsieur DI RUSCIO Pio

Pilote système de production.

- Madame DJEMAI Alima

Couturière.

- Madame DOERR Christine

Contrôleuse redevances.

- Monsieur DOERRER René

Responsable site.

- Madame DOSDAT Dorothée

Assistante clients péage.

- Madame DOSSMANN Dominique

Agente technique hautement qualifiée.

- Madame DROMMER Marguerite

Comptable.

- Monsieur DROMMER René

Électricien.

- Monsieur DRUSKE Eric

Magasinier.

- Monsieur DUARTE Rui

Verrier.

- Monsieur DUKARSKI Nicolas

Magasinier cariste.

- Madame DUPONT Isabelle

Agente des services logistiques.

- Madame DUPRET Francine

Animatrice de poste.

- Monsieur DURAND Denis

Pilote de groupe de travail.

- Monsieur DUREN Marc

Responsable informatique.

- Madame EGLOFF Martine

Agente d'accueil.

- Monsieur EITEL Thierry

Tailleur.

- Monsieur EMO-KLAINE Gilbert

Électromécanicien.

- Monsieur ERLER Guy

Magasinier.

- Monsieur ERNY Alain

Ouvrier autoroutier qualifié.

- Madame FABING Michèle

Opératrice de production.

- Madame FACHERIS Christiane

Réviseuse principale.

- Madame FAUVELET Véronique

Aide-soignante.

- Monsieur FAUVET Eric

Technicien.

- Madame FENOT LOPEZ Patricia

Salariée.

- Monsieur FERRY Fabrice

Pilote système de production mécanique spécialiste.

- Monsieur FESTOR Michel

Responsable d'exploitation.

- Monsieur FICKINGER Nicolas

Électromécanicien.

- Monsieur FIMEYER Frédéric

Correspondant logistique.

- Monsieur FIORE Michel

Approvisionneur.

- Madame FISCHER Ghislaine

Cadre de la profession bancaire.

- Monsieur FLORES Antoine

Gestionnaire magasin.

- Madame FOGEL Edith

Assistante qualité.

- Monsieur FOGEL Jean-Luc

Chef de chantier.

- Monsieur FOTRE Pascal

Chef d'équipe production.

- Monsieur FOUQUET Bernard

Technicien méthodes.

- Monsieur FRAISEAU Michel

Technicien.

- Monsieur FRANÇAIS Christophe

Manager en production.

- Madame FRANÇOIS Véronique

Conseillère en développement.

- Madame FREIBERG Valérie

Assistante experte.

- Monsieur FREMERY Jean

Mécanicien.

- Monsieur FRÉMERY Roland

Maintenancier process Électromécanicien.

- Monsieur FRESSANCOURT Rénald

Professionnel logistique.

- Monsieur FREYERMUTH Jean-Francis

Comptable confirmé.

- Madame FREY Sylvie

Chargée projet marketing.

- Madame FRIEDMANN Maryse

Directrice juridique.

- Monsieur FROMENT Jean-Luc

Directeur d'agence.

- Monsieur FUHRMANN Claude

Verrier.

- Monsieur FUHRMANN Norbert

Polisseur.

- Madame FUNFROCKEN Nathalie

Directrice crédit mutuel.

- Madame GALPAROLI Corinne

Cheffe de service administratif.

- Monsieur GALPIN Jean-Marie

Ingénieur de recherche.

- Madame GALTIÉ Marie-Odile

Adjointe responsable service après-vente.

- Monsieur GASPARI Gilles

Acheteur.

- Monsieur GEISEN Denis

Conducteur d'installation.

- Monsieur GELFUSA Joseph

Chef de chantier.

- Monsieur GENCO François

Responsable conception usinage.

- Monsieur GENTER Dominique

Maintenancier process électromécanicien.

- Madame GÉRARD Katy

Responsable paie.

- Monsieur GIBEAUX Yannic

Expert maintenance.

- Monsieur GIERLIK Thomas

Ingénieur informatique industrielle.

- Monsieur GIRARDIN Franck

Conducteur leader impression.

- Monsieur GLANOIS Christian

Technicien.

- Monsieur GOELLER Thierry

Gestionnaire de clientèle.

- Madame GOFFINET Eliane

Ajusteuse.

- Monsieur GOLDSCHMIT François

Tourneur.

- Monsieur GORI Laurent

Agent de production.

- Madame GORIUS Sophie

Conseillère patrimoniale.

- Monsieur GOURDON Muriel

Serrurier soudeur.

- Madame GOUTH Annie

Chargée de développement et d'information en prévention santé.

- Monsieur GRAJCAR Didier

Ingénieur cadre.

- Madame GREGOIRE Astrid

Technicienne de recherche.

- Monsieur GROS Alain

Ouvrier galvanisation.

- Monsieur GROSSET Régis

Technicien d'exploitation.

- Madame GROSS Sara

Employée de notaire.

- Monsieur GRUN Jean-Michel

Responsable commercial produit.

- Monsieur GUERRESCHI Yves

Médecin.

- Monsieur GUILAIN René

Chef de poste.

- Monsieur GUSSE Pascal

Métrologue mesure produit.

- Madame GUYON Corinne

Responsable juridique.

- Monsieur GYSELINCK Bruno

Ingénieur.

- Madame HADRANE Corinne

Adjointe au directeur des aides.

- Madame HAFFNER Danielle

Chargée d'affaires pme-pmi.

- Madame HAHL Christiane

Gestionnaire de paie.

- Madame HALTÉ Christine

Infirmière puéricultrice.

- Monsieur HAMMAN Pascal

Responsable technique.

- Monsieur HASELMEIER Franck

Analyste qualité.

- Madame HAUBER-MULLER Muriel

Aide-soignante.

- Monsieur HEGENHAUSER Silvain

Technicien d'atelier.

- Monsieur HEILIG Dominique

Caissier/emballeur chef d'équipe.

- Monsieur HENISSART Eric

Maintenancier process mécanicien.

- Madame HENRION Véronique

Employée de bureau.

- Monsieur HENRY Michaël

Responsable atelier de broyage.

- Monsieur HENSIENNE Marc

Opérateur de production.

- Monsieur HERBETH Philippe

Manager commerce.

- Monsieur HERBIET Michel

Conducteur d'installation automatisée.

- Madame HERRES Nadine

Gouvernante.

- Monsieur HICK Marc

Technicien de maintenance électrique.

- Madame HILAIRE Dominique

Infirmière diplômée d'État.

- Madame HIRSCH Maaike

Accompagnante éducative et sociale.

- Monsieur HOFF Antoine

Technicien.

- Monsieur HOFFMANN Patrick

Maintenancier process mécanicien.

- Madame HOMO Brigitte

Employée libre service.

- Monsieur HOTTON Gilles

Animateur équipe 2T.

- Madame HOTTON Sylvie

Assistante technique.

- Madame HUMBERT Sonia

Agente des services logistiques.

- Monsieur HURON Pascal

Ingénieur financier.

- Monsieur HUSELSTEIN Jean-Michel

Agent logistique.

- Monsieur JACHMICH Jean

Ingénieur.

- Monsieur JACQUOT Rémi

Informaticien.

- Monsieur JAMBERT Sylvain

Technicien de maintenance.

- Madame JARRIER Marie-Thérèse

Employée de collectivité.

- Madame JOUVANCE Patricia

Superviseuse support.

- Monsieur JULLY Alain

Conducteur d'engins.

- Madame JUNG Elisabeth

Secrétaire.

- Monsieur JUNG Francis

Régleur.

- Monsieur KALK Yannick

Opérateur logistique.

- Madame KALUS Sabine

Opératrice.

- Monsieur KAMP Adrien

Opérateur et conducteur d'équipement industriel.

- Madame KARWAN Joëlle

Gestionnaire de caisse.

- Monsieur KASMI Farid

Cariste.

- Monsieur KERBER Laurent

Pré régleur.

- Monsieur KETZINGER Laurent

Chef d'équipe.

- Monsieur KINTZINGER Didier

Assistant sûreté sécurité.

- Monsieur KIRCHE Jean-Marc

Convoyeur de fonds.

- Monsieur KLAM Christophe

Ingénieur.

- Monsieur KLEIN Francis

Conducteur de matériel de collecte.

- Madame KLEIN Régine

Aide-soignante.

- Monsieur KLEIN Richard

Conseiller entreprises.

- Madame KLEIN Sabine

Assistante logistique.

- Monsieur KLOCZKOWSKI Laurent

Chef d'exploitation.

- Monsieur KNOETHIG Raphaël

Chauffeur poids lourd.

- Monsieur KRAGEL François

Technicien de maintenance.

- Madame KREMER Sabine

Régleuse.

- Monsieur KRUMMENACKER Jean-Marc

Contremaître.

- Monsieur LABELLA Luis

Technicien de maintenance.

- Monsieur LAGARDE Martial

Agent de production.

- Monsieur LAHEURTE Thierry

Électrotechnicien.

- Madame LAURENT-MULLER Sandrine

BO gestion commerciale.

- Monsieur LAUX Gilles

Pilote système de production spécialiste.

- Monsieur LEDIG Alain

Conducteur GR7.

- Monsieur LEHNERT Pascal

Réceptionnaire.

- Madame LEININGER Myriam

Aide à domicile.

- Monsieur LEJEUNE Pascal

Moniteur.

- Monsieur LEMMEL Laurent

Technicien soudeur.

- Madame LEROIJ Pascale

Infirmière diplômée d'État.

- Madame L'HUILLIER Sylvie

Secrétaire médicale.

- Monsieur LICKEL Jean-Claude

Cariste préparateur de commande.

- Monsieur LOEGEL Joël

Comptable.

- Monsieur LOMBARD Frédéric

Chauffeur poids lourds.

- Monsieur LONARDI Guido

Régleur.

- Monsieur LORICH Laurent

Responsable de département.

- Monsieur LORRAIN Alain

Conducteur rotative.

- Madame LORRAIN Christine

Assistante experte.

- Monsieur LOSSON Christian

Opérateur et conducteur d'équipements industriels.

- Monsieur LOSSON Guy

Technicien.

- Madame LOSSON Sabine

Infirmière diplômée d'État.

- Madame LO TEMPIO Dina

Hôtesse relation client.

- Monsieur LOTZ Christophe

Mécanicien monteur.

- Madame LOUIS Catherine

Ingénieur.

- Monsieur MAIWALD Christian

Technicien usinage.

- Monsieur MALATINO Antonino

Technicien de maintenance.

- Monsieur MALETTE David

Plombier.

- Madame MANCINELLI Michèle

Surveillante de nuit.

- Monsieur MANGIN David

Agent de production.

- Monsieur MANQUE Pascal

Opérateur de production.

- Monsieur MANUS Marc

Technicien.

- Monsieur MARCIN Yves

Technicien de maintenance.

- Madame MARIGNY Sandrine

Secrétaire comptable.

- Monsieur MARTIN DIT BUGNARD Stéphane

Responsable flux constituant.

- Madame MARTINY Christine

Aide à domicile.

- Monsieur MASSERAND Pascal

Coordinateur stock & logistique.

- Monsieur MASSON André

Concierge.

- Madame MASSON Hélène

Référente patrimoine locatif.

- Monsieur MATERGIA Laurent

Technicien opérationnel second œuvre.

- Madame MATUSIC Anne

Conseillère locative.

- Monsieur MATZ Sylvain

Supervisor production.

- Madame MAURICE Sabine

Cheffe de projet.

- Monsieur MAURY Frédéric

Chauffeur.

- Madame MAZERAND-STOCKY Laurence

Assistante achats.

- Madame MEHL Christelle

Hôtesse de caisse.

- Madame MEINER Sandrine

Agente des services logistiques.

- Madame MELT Héléna

Employée de restaurant.

- Monsieur MENDICINO Philippe

Dessinateur industriel en conception mécanique.

- Monsieur MENIERE Alain

Responsable ventes et planning.

- Monsieur MESSEMER Daniel

Canalisateur.

- Madame MEYER Nathalie

Employée de banque.

- Monsieur MEZRAHI Gil

Directeur d'agence.

- Madame MEZRAHI Karine

Responsable engagements.

- Monsieur MICHEL Eric

Métrologue.

- Monsieur MICK Laurent

Responsable d'unité.

- Madame MIH Anne

Agente logistique d'entretien.

- Monsieur MLEKUZ Rigobert

Électromécanicien.

- Monsieur MOCELLIN Bertrand

Directeur.

- Monsieur MOLTER Pierre

Technicien transport.

- Madame MONTANAVELLI Arlette

Auxiliaire de vie sociale.

- Monsieur MOREAU-DAL-ZOTTO Yves

Chef d'équipe.

- Monsieur MOREIRA DA SILVA Pascal

Analyste qualité.

- Madame MOREL Béatrice

Hôtesse de caisse.

- Monsieur MORETTO Christian

Ingénieur divisionnaire.

- Monsieur MOSSER Patrice

Gestionnaire contentieux.

- Monsieur MOUCHARD Laurent

Adjoint responsable expéditions surgelés.

- Madame MULLER Dominique

Employée de banque.

- Monsieur MULLER Patrick

Ingénieur.

- Madame MUNDSCHAU Fabienne

Agente de service.

- Madame MUNIER Isabelle

Assistante approvisionnements.

- Monsieur MUNSTER Gaston

Fabrication et rechapage de pneumatiques.

- Monsieur NABAIS Victor

Chargé d'études techniques.

- Madame NAICH Doha

Agente de service.

- Madame NICOLAS Dominique

Responsable qualité environnement et contrôle.

- Monsieur NICOLAS Fabrice

Conducteur routier.

- Monsieur NIERENGARTEN Benoît

Verrier.

- Monsieur NIERENGARTEN Jean-Luc

Verrier.

- Monsieur NIRRENGARTEN René

Responsable point de vente.

- Monsieur NOEL Arnaud

Responsable d'agence.

- Monsieur NORMAND Frédéric

Agent de maîtrise.

- Monsieur NUSS Gilles

Expert technique de production.

- Monsieur OBERLE Michel

Agent de maîtrise.

- Monsieur OLIVIER Yannick

Conducteur installation mécanique.

- Monsieur OLLIVIER Jean-Michel

Éducateur spécialisé.

- Monsieur OUADAH Foddel

Responsable cellule réception.

- Monsieur OUZOUF Pascal

Technicien qualité.

- Monsieur PALIN Didier

Électrotechnicien.

- Madame PAOLETTI Fabienne

Gestionnaire prévoyance santé confirmée.

- Madame PAYSANT Sabine

Infirmière.

- Madame PELLETIER Muriel

Visiteuse médicale.

- Monsieur PELTIER Jean-François

Métrologue mesure produit.

- Monsieur PERIN Eric

Préventeur sécurité.

- Madame PÉTIN Pia

Lingère.

- Monsieur PETT Martin

Technicien maintenance.

- Monsieur PFIRSCH Patrice

Animateur logistique.

- Monsieur PHILIPPE Lionel

Conducteur d'installation.

- Madame PHILIPPI Hélène

Assistante niveau 4 - gestionnaire dossiers de surendettement.

- Monsieur PIAZZA Liborio

Manager de rayon.

- Monsieur PIERRARD Gilbert

Responsable chantier.

- Monsieur PIERRONNET Olivier

Chargé d'affaires professionnels.

- Monsieur PILI Roberto

Opérateur.

- Monsieur PINS Marcel

Technicien informatique.

- Madame PIRRONE Florence

Gestionnaire de comptes.

- Monsieur POESY Martin

Électromécanicien.

- Monsieur POIRAT Ludovic

Conducteur d'engins.

- Monsieur POLONI Alain

Responsable commercial régional senior.

- Monsieur PONCELET Eric

Mécanicien.

- Madame PONCET-GUIEU Emmanuelle

Docteur en médecine.

- Monsieur PONTE Laurent

Directeur.

- Monsieur POTIER Fabien

Chargé d'interventions.

- Monsieur PROS Jean-Marie

Agent de maîtrise.

- Monsieur PRUVOST Thierry

Conducteur de reprise.

- Monsieur PULLARA Charles

Responsable d'équipe.

- Madame QUILES Stefanina

Employée.

- Madame RABITA Corine

Infirmière.

- Madame RACHIELE Lydia

Ingénieure de recherche.

- Monsieur RASTELLI Robert

Électrotechnicien.

- Madame REEB Catherine

Gestionnaire conseil expert en prestations familiales.

- Madame REGANAZ Evelyne

Assistante en formalités.

- Monsieur REIFF Christophe

Employé administratif.

- Monsieur RESLINGER Emmanuel

Responsable d'unité.

- Monsieur RIBOULOT Noël

Agent de maîtrise.

- Monsieur RIDEL Thierry

Kinésithérapeute.

- Monsieur RIEGER Thierry

Directeur.

- Monsieur RIGOULOT Daniel

Technicien maintenance.

- Monsieur RINGUEBACH Gérald

Technicien quai expédition.

- Monsieur RODRIGUEZ José

Chargé projets techniques.

- Madame ROGER Myriam

Employée de banque.

- Monsieur ROSANO Antoine

Contrôleur direction réseaux.

- Madame ROTH Eliane

Assistante méthodes marketing.

- Monsieur ROXIN Claude

Agent de maîtrise.

- Monsieur ROXIN Michel

Ouvrier galvanisation.

- Monsieur ROYER Serge

Membre du comité de direction.

- Madame RUBY Nathalie

Secrétaire médicale.

- Monsieur RUFFEL Thierry

Ouvrier.

- Madame RUSCITTI Dominique

Archi domaine applicatif.

- Madame SAAB Bakhta

Aide à domicile.

- Monsieur SABETTA Domenico

Pré régleur outil.

- Monsieur SACCOMANI Livio

Cadre bancaire.

- Monsieur SAILLET André

Cariste.

- Monsieur SCHILTZ Pascal

Conducteur d'engins.

- Monsieur SCHMELZER Pierre

Directeur RH de punchpowertrain psa e-transmissions assembly.

- Madame SCHMIDT Corinne

Opératrice.

- Monsieur SCHMITT Christian

Gestionnaire de flux expéditions.

- Monsieur SCHMITT Jean-Marie

Analyste qualité spécialiste.

- Madame SCHMITT Martine

Travailleuse handicapée en ESAT.

- Monsieur SCHMITZ Jean-Michel

Conducteur d'engins.

- Madame SCHNEIDER Frédérique

Adjointe responsable.

- Madame SCHNEIDER Joëlle

Responsable sécurité.

- Monsieur SCHNEIDER Remy

Contrôleur luminaire.

- Monsieur SCHROEDER Emmanuel

Conducteur d'installation ajusteur.

- Monsieur SCHULTZE Daniel

Mécanicien organes prototypes.

- Monsieur SCHWANNER Claude

Chargé de qualité fournisseur.

- Monsieur SCHWARZ Eric

Responsable approvisionnement.

- Madame SCLABAS Véronique

Technicienne d'atelier.

- Monsieur SEILER Damien

Chef de projet démantèlement multi-site.

- Monsieur SIMON Freddy

Conducteur machine.

- Madame SORCINELLI Monique

Infirmière.

- Madame SOUMAILLE Nathalie

Secrétaire.

- Monsieur SPAETER Michel

Coordinateur des affaires statutaires et réglementaires.

- Monsieur SPLITTGERBER Pascal

Technicien métrologie.

- Monsieur SPORMEYEUR Bernard

Ouvrier galvanisation.

- Monsieur STADLER Frédéric

Électricien.

- Monsieur STAUB Guy

Polisseur.

- Madame STECKLE Marie-Christine

Préparatrice de presse-papiers.

- Madame STEFANELLI Corine Yolande

Hôtesse de caisse.

- Monsieur STEIN Pascal

Opérateur de production.

- Madame STERN Carole

Gestionnaire service clients.

- Madame STREIFF Marie-Anne

Assistante administrative.

- Monsieur SUPPA Joseph

Chef de manœuvre.

- Monsieur SZALATA Martial

Mécanicien.

- Monsieur SZWEJK Jean-Marie

Opérateur régleur coulage.

- Madame TAMBURINI Laurence

Cheffe comptable.

- Monsieur TAVOSO Gilles

Agent de production régleur usineur.

- Madame TELLIER Nadine

Infirmière.

- Monsieur TÉSÉO Tony

Technicien méthodes.

- Madame THIBAUT Pierrette

Responsable d'exploitation.

- Monsieur THIÉBAUT Laurent

Responsable comptabilité fournisseurs.

- Monsieur THIERY Philippe

Moniteur sur ligne de montage.

- Monsieur THOYER Bruno

Technicien back office épargne.

- Madame TOMASZEWSKI Katia

Gestionnaire d'exploitation.

- Monsieur TONELLO Emmanuel

Opérateur de montage.

- Madame TORCASO Laurence

Cariste.

- Monsieur TORMEN Guy

Technicien de recherche expert scientifique.

- Madame TOTH Evelyne

Chargée de relation affacturage.

- Madame TOTTEL Laurence

Conseillère de vente.

- Monsieur TOUSCH Claude

Responsable de secteur de production.

- Monsieur TOUSSAINT Pascal

Conducteur d'installation.

- Madame TRITZ Christine

Agente administrative d'accueil qualifiée.

- Monsieur TULLIO Raphaël

Régleur.

- Monsieur TYBOU Christophe

Rondier.

- Madame URBANIAK Isabelle

Chargée d'assistance et d'expertise en assurances.

- Monsieur VACCARO Paul

Chef d'équipe électricien.

- Monsieur VAILLANT Pascal

Électricien.

- Madame VALENTE Marianne

Chargée de recouvrement.

- Monsieur VANDEBROUCK Franck

Auditeur.

- Madame VERKLER Elisabeth

Technicienne environnement.

- Madame VILLALBA Luz

Agente des services logistiques.

- Monsieur VINCENT Raphaël

Électromécanicien.

- Madame VINGTANS Murielle

Assistante service après-vente.

- Monsieur VIOLA Philippe

Magasinier métaux et chef équipe.

- Monsieur WACHT Paul

Animateur qualité.

- Monsieur WAGNER Patrick

Opérateur et conducteur d'équipement industriel.

- Monsieur WALTER Etienne

Mécanicien.

- Monsieur WALTER Olivier

Responsable métier industriel.

- Monsieur WEBER Benoît

Conducteur de machine.

- Monsieur WEBER Christian

Opérateur de montage.

- Monsieur WEDERICH Pascal

Business unit manager.

- Madame WEISS Muriel

Responsable technique smi.

- Monsieur WEISS Patrick

Ouvrier galvanisation.

- Monsieur WEITEN Stéphane

Directeur achats/marketing.

- Monsieur WERNETT Manuel

Agent de production.

- Monsieur WETTERHOLD Pierre

Administrateur rimses.

- Monsieur WIESENDORF Thierry

Opérateur polyvalent.

- Monsieur WILHELM Bernard

Chef de mission.

- Madame WOLF Catherine

Aide-soignante.

- Madame WOLFF Catherine

Aide à domicile.

- Monsieur WOLFF Serge

Technicien système et réseau.

- Monsieur WOLF Philippe

Magasinier.

- Monsieur WOSNITZA Jean-Pierre

Cadre commercial.

- Monsieur ZETTL Michel

Conducteur d'installation.

- Madame ZIMMER Isabelle

Aide médico-psychologique.

- Madame ZIMMER Liliane

Infirmière.

- Monsieur ZIVKOVIC Alain

Agent de parachèvement - niveau 2 expert.

- Monsieur ZOPPÈ Jean-Francois

Analyste qualité.

- Monsieur ZWIEBEL Bernard

Machiniste.

- Madame ZWINGER Muriel

Salariée.

Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

- Madame ACKERMANN Christine

Technicienne des métiers de la banque.

- Madame ALIBERT Marie-France

Employée service logistique.

- Monsieur AMBROGIO Giovanni

Agent de production polyvalent.

- Madame ARBOGAST Isabelle

Employée d'assurance.

- Monsieur ARNOULD Didier

Chargé d'affaires.

- Madame ASTRUC Valérie

Attachée commerciale.

- Monsieur AVAZERI Thierry

Animateur hygiène sécurité environnement.

- Madame BACH Marie-France

Opératrice de fabrication.

- Monsieur BACHY Fabien

Directeur de caisse de crédit mutuel.

- Monsieur BALZER Laurent

Charioteur.

- Madame BARBIER Fabienne

Technicienne prestations spécialisée.

- Madame BARBIER Josiane

Agente d'accueil spécialisée.

- Monsieur BAROTTE Norbert

Responsable commercial.

- Madame BARRÉ Dominique

Manageuse support coordinatrice subventions.

- Madame BARTHEL Martine

Réviseuse comptable.

- Monsieur BAUMANN Michel

Agent de fabrication.

- Monsieur BAYERLAIT Jean-Claude

Maintenancier process mécanicien.

- Monsieur BELLAVISTA Philippe

Ingénieur-cadre.

- Madame BENDOUMA Régine

Responsable gestion locative.

- Madame BERGUER Nadine

Gestionnaire experte du recouvrement.

- Monsieur BERNIER Jean-Luc

Moniteur.

- Monsieur BERVICK Didier

Chargé d'affaires.

- Monsieur BETTINGER Jean-Marc

Directeur d'agence.

- Madame BIALECKI Mylène

Infirmière diplômée d'État.

- Monsieur BISON Henri

Directeur délégué.

- Madame BLAISE Jocelyne

Technicienne conseil experte.

- Monsieur BOCQUI Eric

Couvreur.

- Madame BOMBARDIERE Marina

Agente des services logistiques de niveau 1.

- Madame BONICHOT Catherine

Aide à domicile.

- Monsieur BONY Jacques

Employé.

- Monsieur BOUBEL Serge

Conducteur d'équipement.

- Monsieur BOURGER Michel

Technicien affectation produits.

- Madame BOUR Isabelle

Assistante de révision.

- Madame BOYER Pascale

Technicienne santé sécurité.

- Monsieur BRAGARD Jean

Gestionnaire de clientèle.

- Monsieur BRESSON Patrick

Contrôleur de gestion.

- Monsieur BRZENCZEK André

Conseiller en gestion du patrimoine.

- Monsieur BUCK Francis

Ouvrier.

- Madame BURKHART Marie-Paule

Assistante experte.

- Madame BUZOGANY Nathalie

Agente de contrôle.

- Madame CABRE Sophie

Hôtesse de caisse.

- Monsieur CARIELLO Vito

Technicien espace vert.

- Monsieur CAROLLO Guy

Référent technique STI.

- Monsieur CASTELLOTTO Gilbert

Responsable commercial.

- Monsieur CELLA Jean-Marc

Tuyauteur.

- Madame CENCIARINI Aurore

Animatrice.

- Monsieur CESAL Jean-Pierre

Métrologue.

- Monsieur CHEVRIER Jacky

Cadre.

- Monsieur CHOCHOY Alain

Chargé de clientèle particuliers.

- Madame CLESSIENNE Martine

Employée comptable.

- Monsieur COLIN François

Manager support maintenance.

- Monsieur COLLIGNON Jean-Luc

Opérateur polyvalent 1T.

- Monsieur COLSON Raynald

Segment team logistique.

- Monsieur COMBRE Thierry

Gestionnaire opérationnel production avancé.

- Monsieur CONTER Laurent

Gestionnaire d'achats.

- Monsieur CRIQUELION Gilles

Technicien de maintenance.

- Madame CUDORGE Yannick

Responsable de concession.

- Monsieur CUISINIER Pascal

Chargé surveillance engagements.

- Monsieur CUNY André

Électromécanicien.

- Madame DALANZY-LOYER Patricia

Secrétaire de direction.

- Madame DE CHIARA Martine

Employée commerciale.

- Monsieur DELFINO Gaetano

Chaudronnier.

- Monsieur DELHAYE Daniel

Opérateur polyvalent uep mécanique.

- Monsieur DELLA-SCAFFA Carlo

Conducteur d'installation.

- Monsieur DEMANGE Joël

Promoteur maîtrise des risques et conformité.

- Madame DE ZORZI Marguerite

Rédactrice.

- Monsieur DIOU Bernard

Manager de domaine.

- Monsieur DORSCHNER Pascal

Agent de parachèvement.

- Monsieur DRANT Jean-François

Cadre technique engineering aéronautique personnel au sol.

- Madame DROMMER Marguerite

Comptable.

- Monsieur DROMMER René

Électricien.

- Madame DUPONT Isabelle

Agente des services logistiques.

- Monsieur DURAND Denis

Pilote de groupe de travail.

- Madame FAVARO Sylvie

Directrice adjointe.

- Monsieur FAZZALARI Francesco

Métrologue.

- Madame FELT Francine

Secrétaire.

- Madame FERRY Isabelle

Assistante commerciale entreprises.

- Madame FERRY Nathalie

Gestionnaire spécialisée.

- Monsieur FILLIUNG Marc

Responsable de point de vente.

- Madame FISCHER Clarisse

Employée de banque.

- Monsieur FISCHER Laurent

Cuisinier.

- Madame FLAUS Georgia

Assistante de facturation.

- Monsieur FLORES Antoine

Gestionnaire magasin.

- Monsieur FOGEL Jean-Luc

Chef de chantier.

- Madame FOUQUET Myriam

Employée commerciale.

- Madame FOURATIER Christine

Assistante.

- Monsieur FRANCK Pascal

Responsable engagements.

- Monsieur FRANÇOIS Laurent

Animateur d'équipe informatique.

- Monsieur FRANK André

Responsable de service.

- Monsieur FRATTA Pascal

Directeur commercial.

- Monsieur FRIDRICK Gilles

Agent technique principal HC.

- Monsieur FUHRMANN Norbert

Polisseur.

- Monsieur GALLEGO Didier

Acheteur.

- Monsieur GARCES Manuel

Conducteur d'installation.

- Madame GELHAYE-REINHARDT Mireille

Cadre bancaire.

- Madame GERSCHHEIMER Simone

Polisseuse.

- Monsieur GESCHWIND Martial

Opérateur de montage.

- Monsieur GESCHWIND Vincent

Opérateur de colisage.

- Monsieur GIERLIK Thomas

Ingénieur informatique industrielle.

- Madame GODFRIN Agnès

Aide-soignante.

- Monsieur GOSSMANN Jean

Responsable maintenance.

- Madame GOSSMANN Joelle

Gestionnaire de données.

- Monsieur GOUSSE Francis

Opérateur de fabrication.

- Monsieur GRANDJEAN Michel

Maintenancier process électromécanicien.

- Monsieur GRIETTE Olivier

Agent de maîtrise.

- Madame GRIGNON Maria

Infirmière.

- Madame GROH Marie-Anne

Assistante experte.

- Madame GRUN Chantal

Ouvrière.

- Madame GUENOT Sylvie

Chargée clientèle privée.

- Monsieur GUERCHOUX Michel

Directeur d'agence.

- Monsieur GUTMAN Thierry

Responsable fabrication.

- Monsieur GUTZWILLER Hubert

Directeur logistique collecte.

- Monsieur HABERT Francis

Employé de banque.

- Monsieur HAMANT Hubert

Salarié de banque.

- Madame HARTARD Véronique

Assistante de territoire.

- Monsieur HARTER Jean-Luc

Chef de projet travaux neufs.

- Monsieur HECKEL Joël

Préparateur de travaux.

- Monsieur HEILIG Dominique

Caissier/emballeur chef d'équipe.

- Monsieur HEILIG Thierry

Chef de chantier.

- Monsieur HERBETH Francis

Opérateur suremballage.

- Madame HERRES Nadine

Gouvernante.

- Monsieur HESSE Philippe

Ouvrier.

- Madame HOBE Brigitte

Technicienne prestations spécialisée.

- Monsieur HOEN Jacques

Responsable commercial.

- Monsieur HUARD Frédéric

Spécialiste support réfèrent.

- Monsieur HUBER Bernard

Tailleur.

- Monsieur HUBERT Fabrice

Maintenancier process spe niveau 1.

- Monsieur IEZZI Joseph

Technicien de recherche.

- Monsieur IULIANO René

Leader qualité.

- Monsieur IZQUIERDO Francisco

Responsable technique opérationnel.

- Monsieur JACQUES Joël

Technicien d'exploitation spécialisé en froid.

- Madame JACQUES Sabine

Chargée d'intervention sociale.

- Madame JACTARD Muriel

Standardiste.

- Madame JANSEM Pierrette

Opératrice de production.

- Madame JOLLY Patricia

Technicienne système.

- Monsieur JUNG Martin

Ouvrier.

- Madame KACZMAREK Nathalie

Technicienne prestations spécialisée.

- Monsieur KEMPF André

Moniteur.

- Madame KILHOFFER Bernadette

Agente des services logistiques n1.

- Monsieur KINTZINGER Didier

Assistant sûreté sécurité.

- Madame KLEIN Corinne

Adjointe responsable LSA.

- Monsieur KLEIN Francis

Conducteur de matériel de collecte.

- Madame KNEZ Martine

Aide-soignante.

- Monsieur KOLOPP Régis

Technicien prestations spécialisé.

- Madame KREBS Monique

Employée confirmée.

- Monsieur LABARRE Lionel

Technicien qualité.

- Madame LACOUR CAREL Florence

Technicienne prestations spécialisée.

- Monsieur LAJOYE Luc

Président directeur général.

- Madame LANTZ Huguette

Agente des services logistiques niveau 2.

- Monsieur LANTZ Jean-Francois

Conducteur de machine.

- Monsieur LEBAN Frédéric

Opérateur galvanisation.

- Monsieur LECLAIRE Fabrice

Responsable de chantier.

- Monsieur LEGRAND Fabrice

Technicien.

- Monsieur LEGRAND Jacques

Directeur de caisse de credit mutuel.

- Madame LEININGER Myriam

Aide à domicile.

- Madame LIEDECKE Marie-José

Manageuse intermédiaire.

- Monsieur LO IACONO Calogero

Vendeur confirmé.

- Madame LORENTZ Agnès

Agente recouvrement.

- Monsieur MADER Alain

Employé commercial.

- Madame MAGNY Marie-Jeanne

Assistante commerciale.

- Monsieur MALLEIN Patrick

Conducteur rebobineuse.

- Madame MALLICK Isabelle

Infirmière diplômée d'État.

- Madame MANGIN Martine

Assistante administrative.

- Monsieur MANN Arnaud

Technicien d'études du travail.

- Monsieur MANSION Jean-Claude

Technicien procédés.

- Monsieur MARINELLI Gilbert

Serrurier.

- Madame MAROLLEAU Isabelle

Docteur ingénieure.

- Monsieur MARONGIU Raffaelo

Expert pièces de rechange.

- Monsieur MASCIANTONIO Joseph

Technicien d'appui.

- Monsieur MATHIEU Francis

Pilote système de production.

- Monsieur MATHIS Philippe

Contremaître usinage.

- Monsieur MAYER Frédéric

Cadre.

- Madame MEDDA Josiane

Technicienne magasin.

- Monsieur MELONI Salvatore

Métrologue.

- Monsieur MENDEZ Daniel

Affûteur.

- Monsieur MESSEMER Daniel

Canalisateur.

- Monsieur MEZRAHI Gil

Directeur d'agence.

- Madame MIHICIC Elisabeth

Employée commercial.

- Monsieur MOLINA ESPINOSA Emmanuel

Technicien préparateur.

- Madame MONTANAVELLI Arlette

Auxiliaire de vie sociale.

- Monsieur MORETTO Christian

Ingénieur divisionnaire.

- Madame MULLER Sylvie

Chargée relations entreprises.

- Madame MUNSCH Denise

Assistante commerciale ingénierie financière.

- Monsieur NESCI Joseph

Technicien de maintenance.

- Madame NOCILLA Evelyne

Technicienne prestations spécialisée.

- Monsieur OBRINGER Bertrand

Technicien bureau technique.

- Monsieur ONCEL Remzi

Opérateur machine.

- Madame OPPE Nathalie

Agente logistique de cuisine.

- Madame OTT Catherine

Chargée de clientèle.

- Madame OTT Muriel

Employée administrative.

- Monsieur OUADAH Foddel

Responsable cellule réception.

- Madame PABLO Corine

Employée de banque.

- Monsieur PALLUCCA Didier

Directeur d'agence.

- Monsieur PEISSEL-COTTENAZ Lionel

Technicien service après-vente itinérant.

- Monsieur PELLERIN Jean-Michel

Cadre chargé d'études.

- Madame PEROZZIELLO Raymonde

Agente d'encadrement.

- Madame PETIT Brigitte

Assistante de direction.

- Madame PFEIFFER Catherine

Technicienne prestations spécialisée.

- Monsieur PFISTER Guy

Employé de banque.

- Madame PHILIPPE Martine

Vendeuse conseil.

- Madame PICCIAU Fabienne

Responsable d'accueil et de communication.

- Monsieur PILI Roberto

Opérateur.

- Monsieur PINS Marcel

Technicien informatique.

- Monsieur PISTER Denis

Soudeur.

- Monsieur POLONI Alain

Responsable commercial régional senior.

- Monsieur POURTEAU Jean-Michel

Ingénieur.

- Monsieur PRINTZ Bernard

Responsable d'affaires.

- Monsieur PRZYBYLA Laurent

Moniteur ligne auto.

- Monsieur PUNTONIO Nicolas

Électricien.

- Monsieur PUTZ Michel

Chargé de clientèle.

- Monsieur RAMEAUX Frédéric

Directeur régional.

- Madame RECHENMANN Marie-José

Coordinatrice smi-sécurité alimentaire.

- Madame REYSZ Fabienne

Manageuse rayon.

- Monsieur RIEGER Thierry

Directeur.

- Monsieur RISSER Richard

Opérateur recoupe.

- Monsieur ROBILLARD Marc

Docteur en sciences et génie des matériaux.

- Monsieur ROLLES Claude

Chargé d'affaires pme-pmi.

- Monsieur ROTH Patrick

Technicien d'atelier.

- Madame RUFFENACH Isabelle

Responsable point de vente.

- Monsieur RUTTEN Yves

Magasinier.

- Monsieur SAUDER Daniel

Préparateur maintenance.

- Monsieur SCHAEFFER Armand

Pilote.

- Monsieur SCHERER Alain

Auditeur contrôleur.

- Monsieur SCHIAVONE Luca

Technicien expert de recherche.

- Madame SCHISSLER Brigitte

Cadre administrative.

- Madame SCHLERNITZAUER Catherine

Agente service logistique.

- Madame SCHMIDT Corinne

Opératrice.

- Monsieur SCHMITT Thierry

Conducteur d'installation.

- Monsieur SCHNEIDER Bernard

Mécanicien industriel.

- Madame SCHNEIDER Joëlle

Responsable sécurité.

- Madame SCHOTT Hélène

Responsable picking.

- Monsieur SCHWALLER Amand

Cariste.

- Madame SCHWALLER Florence

Chargée études tech fonction.

- Madame SCHWARTZ Marie-Thérèse

Secrétaire administrative.

- Madame SIMONETTI Catherine

Agente de fabrication.

- Madame SINKOVEC Nadia

Agente de service logistique.

- Madame SORCINELLI Monique

Infirmière.

- Madame SPITZ Daniele

Travailleuse handicapée en ESAT.

- Monsieur SPLITTGERBER Pascal

Technicien métrologie.

- Monsieur STAUB Frédéric

Responsable support technique.

- Madame STRINGINI Françoise

Infirmière.

- Monsieur STRINTZ Alain

Chauffeur poids-lourd.

- Monsieur SZTOR Thierry

Manager opérationnel de zone.

- Madame TAILLARD Odile

Responsable de service communication.

- Madame TATTI Nathalie

Conseillère pièces rechange.

- Monsieur TÉSÉO Tony

Technicien méthodes.

- Madame THIMM Marie-Anne

Secrétaire.

- Madame THOLÉ Sylvie

Responsable commerciale.

- Monsieur TOMCZAK Michel

Chef de division.

- Madame TOTH Evelyne

Chargée de relation affacturage.

- Monsieur TRIDEMY Dominique

Directeur technique.

- Monsieur TSCHERMODANOV Serge

Préparateur.

- Madame ULRICH Elisabeth

Référente technique de comptes.

- Monsieur UMDENSTOCK Etienne

Juriste.

- Monsieur VAGOST Eric

Boucher.

- Madame VINGTANS Murielle

Assistante service après-vente.

- Monsieur VOGEL Bernard

Opérateur polyvalent uep cariste logistique.

- Monsieur WACKER Christian

Cariste.

- Monsieur WALD Marcel

Ouvrier logistique.

- Monsieur WEBER Alain

Maintenancier process mécanicien.

- Monsieur WEBER Christian

Opérateur de montage.

- Madame WEIDER Marie-Laurence

Technicienne de gestion.

- Monsieur WEISS Francis

Ouvrier galvanisateur.

- Madame WEISS Lucienne

Chargée d'enquête.

- Monsieur WINKLER Alain

Manager service social.

- Monsieur WINSTEIN Guy

Deviseur industriel.

- Monsieur WOLF Didier

Électricien.

- Monsieur WOLFF Christophe

Contrôleur de premier niveau.

- Monsieur WOLFF Daniel Métrologue.
- Monsieur WOLTER Philippe Manager support qualité.
- Monsieur ZAFFUTO Salvatore Conducteur d'installation.
- Madame ZIMMER Anne Chargée de formation.
- Madame ZIMMERMANN Brigitte
 Conseillère clientèle confirmée.

Article 5 : voies et délais de recours :

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de STRASBOURG dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargées de la gestion d'un service public pourront également déposer leur recours et s'adresser par la voie électronique au tribunal à partir d'une application internet dénommée « **Télérecours citoyens** » accessible par le site de téléprocédures http://www.telerecours.fr/.

Article 6 : Monsieur le sous-préfet de Sarrebourg - Château-Salins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la Moselle.

A Château-Salins, le 20/06/2024 Le Préfet Pour le Préfet, et par délégation, Le Sous-préfet de Sarrebourg - Château-Salins

Jacques BANDERIER



Direction Départementale des Territoires Service Aménagement, Biodiversité, Eau

ARRÊTÉ 2024-DDT/SABE/EAU - N° 58

portant autorisation de pêche à la carpe de nuit sur le domaine public fluvial à l'étang de Mittersheim et sur une section du Canal des Houillères de la Sarre à Mittersheim dans le cadre d'un enduro carpe prévu du 28 septembre 2024 au 5 octobre 2024

> Le Préfet de la Moselle, Officier dans l'Ordre national de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre national du Mérite,

- **VU** le livre IV, titre III du code de l'environnement, notamment ses articles L.436-5 relatifs aux autorisations exceptionnelles de capture de poissons dans les eaux libres ;
- VU le code de l'environnement et notamment ses articles R.436-14 alinéa V, R.436-23 alinéa IV, et R.436-40;
- **VU** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux Directions Départementales Interministérielles et notamment ses articles 17 et 20 ;
- **VU** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- **VU** le décret n° 2019-352 du 23 avril 2019 modifiant diverses dispositions du code de l'environnement relatives à la pêche en eau douce ;
- **VU** l'arrête préfectoral 2024-DDT/SABE/EAU/N° 12 en date du 6 février 2024 réglementant la pêche en eau douce dans le département de la Moselle ;
- **VU** l'arrêté préfectoral n° 2024-DDT/SABE/EAU/N° 18 en date du 11 avril 2024 portant mise en réserve temporaire de pêche sur les cours d'eau, canaux, et plans d'eau dans le département de la Moselle ;
- **VU** l'arrêté préfectoral n° 87-AG/2-656 en date du 28 octobre 1987 portant protection d'un site biologique sur le territoire de la commune de BELLES-FORETS ;
- VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent TOUVET, préfet de la Moselle ;
- **VU** l'arrêté préfectoral en date du 4 novembre 2020 portant organisation du Secrétariat Général Commun Départemental de la Moselle ;
- **VU** l'arrêté préfectoral SGCD/2023/N° 121 en date du 21 juillet 2023 portant organisation de la Direction Départementale des Territoires de la Moselle ;
- **VU** l'arrêté du 10 novembre 2023 de la Première ministre et du ministre de l'intérieur et des outre-mer nommant Monsieur Claude Souiller, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts de classe normale, Directeur Départemental des Territoires de la Moselle ;

- **VU** l'arrêté préfectoral DCL n°2023-A-40 en date du 15 novembre 2023 portant délégation de signature en faveur de Monsieur Claude Souiller, Directeur Départemental des Territoires de la Moselle, pour la compétence générale ;
- **VU** la décision 2024-DDT/SAS n°04 en date du 4 mars 2024 portant subdélégation de signature pour le fonctionnement général de la direction départementale des territoires de la Moselle ;
- **VU** la demande en date du 15 juillet 2024 présentée par l'AAPPMA de MITTERSHEIM, 91 rue de Berthelming à 57930 MITTERSHEIM;
- **VU** l'avis du Président de la Fédération de la Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique en date du 24 juillet 2024 ;
- VU l'avis du Service Départemental de l'Office Français de la Biodiversité en date du 12 août 2024 ;
- **VU** l'avis de l'UT Marne au Rhin et Sarre de la DT de STRASBOURG de Voies Navigables de France en date du 30 juillet 2024 ;
- **VU** l'avis du maire de MITTERSHEIM en date du 9 août 2024;
- VU l'avis de la Délégation Territoriale Moselle de l'ARS en date du 26 juillet 2024;

Considérant que l'article R.436-14 alinéa V du code de l'environnement permet, par arrêté préfectoral, de pêcher la carpe à toute heure dans les parties de cours d'eau et de plans d'eau de 2^{ème} catégorie piscicole et pendant une durée déterminée,

Considérant que cette pratique de pêche de loisir tend à diversifier l'halieutisme et peut être autorisée dans certaines limites strictement définies,

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires de la Moselle,

ARRÊTE

Article 1er : Bénéficiaire de l'autorisation

L'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) de MITTERSHEIM, 91 rue de Berthelming, 57930 MITTERSHEIM, représentée par son Président Monsieur Sébastien HUBER, est la bénéficiaire de la présente autorisation.

Article 2: Objet de l'autorisation

La pêche à la carpe de nuit et de cette espèce exclusivement, est autorisée sur les sites suivants :

- l'étang de Mittersheim,
- un tronçon du Canal des Houillères de la Sarre, également situé à Mittersheim.

Cette pêche est autorisée sans interruption, du samedi 28 septembre 2024 à 16H00, au samedi 5 octobre 2024 à 12H00, dans le cadre d'une manifestation de type enduro carpe.

Toutefois, cette pêche sera interdite au Sud de la limite indiquée ci-dessous, dans les cornées de l'étang de Mittersheim (faisant l'objet de l'arrêté préfectoral de protection de biotope précité), ainsi que dans le tronçon adjacent du Canal des Houillères de la Sarre. Il sera également interdit d'accéder par voie terrestre, même à pied, dans ces cornées Sud, et d'y naviguer, même à rame.



La pratique de la pêche sera également interdite dans les zones suivantes, classées en réserve temporaire de pêche par l'arrêté préfectoral précité :

Le Canal des Houillères de la Sarre	 Canal d'alimentation du bief 14, en aval des vannes d'alimentation en aval de la digue de l'étang-réservoir de MITTERSHEIM, sur une longueur de 50 m. Toute la largeur du canal entre le début des poutres d'estacade situés en amont des portes amont, jusqu'à 50 m en aval, à partir des portes aval des écluses, et cela au niveau des écluses : Ecluse n° 1 à KERPRICH-AUX-BOIS (lot n° 1). Ecluse n° 2 à BELLES-FORETS (lot n° 2). Ecluse n° 3 à n°11 à BELLES-FORETS (lot n° 3). Ecluses n° 12 et n°13 à MITTERSHEIM (lots n's 4 et 5). Ecluse n° 14 à MITTERSHEIM (lot n° 6). Ecluse n° 15 à VIBERSVILLER (lot n° 7). Ecluse n° 19 à SARRALBE (lot n° 11). Ecluse n° 20 à SARRALBE (lot n° 12). Ecluse n° 23 (nord) à VITTRING (lot n° 15). Ecluse n° 23 (nord) à ZETTING (lot n° 16). Ecluse n° 24 à SARREINSMING (lot n° 17). Ecluse n° 25 à REMELFING (lot n° 17). Ecluse n° 26 à SARREGUEMINES Steinbach (lot n° 17). Ecluse n° 27 ouest à SARREGUEMINES (lot n° 17).
L'étang-réservoir de Mittersheim	 Etang du Grand Schirweiher (ou Grosschirweiher) (commune de BELLES-FORÊTS) – Lot n° 7 (9,0 ha). Deux cornées à l'est de la ligne SNCF : la cornée du Schwanhals (commune de MITTERSHEIM) et la pointe de l'étang de Hönigmatte – Lot n° 7 (communes de MITTERSHEIM et de BERTHELMING) (3,0 ha).

Article 3 : Responsables de l'exécution matérielle de la pêche

La responsabilité de l'exécution matérielle de cet enduro carpe sera assurée par le bénéficiaire de la présente autorisation, désigné à l'article 1.

Article 4: Moyens de capture autorisés

Durant l'enduro carpe, l'organisateur veillera au respect des prescriptions générales liées à l'exercice de la pêche dans le département de la Moselle, à l'exception des heures d'interdiction.

A l'exception des espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques, ou bien en mauvais état sanitaire, et/ou non représentés dans les eaux douces françaises qui seront détruites, les individus de toute autre espèce capturée seront immédiatement remis à l'eau.

Article 5: Interdictions et obligations

Les interdictions et obligations suivantes sont applicables à l'exercice de la pêche de la carpe de nuit :

- interdiction de monter les supports de canne à pêche ainsi que les tentes-parapluies sur les chemins de service du domaine public fluvial,
- interdiction de poser le câble détecteur de touche en travers des chemins de service,
- interdiction d'amorcer et de tirer les lignes à partir d'une embarcation,
- interdiction de poser des témoins dans l'eau ou à la surface de l'eau,
- interdiction de pêcher avec des esches animales, vivantes ou mortes ; les appâts végétaux étant seuls admis,
- interdiction d'amorcer avec des civelles de l'anguille ou sa chair,
- interdiction d'amorcer avec des graines crues,
- interdiction de mutiler ou de marquer le poisson pris,
- interdiction, en vue de capturer du poisson, de faire usage d'appareils de sondage par ondes (échosondeurs) sur une embarcation,
- interdiction du maintien en captivité ou du transport de toute carpe capturée depuis une demi-heure après le coucher du soleil jusqu'à une demi-heure avant son lever (art. R 436-14-5° du code de l'environnement). Cependant, afin de faciliter le travail des commissaires, au vu du nombre de participants, de postes de pêche et de l'étendue de la manifestation, le maintien des carpes capturées la nuit est toléré, exclusivement en sac de conservation adaptés à cet usage, et pour une durée maximale de 3 (trois) heures, durant la période nocturne précitée. Toutefois, l'organisateur de l'enduro carpe devra mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin de réduire au maximum cette durée. En cas de contrôle nocturne, lors d'une capture de carpe, les pêcheurs devront être en mesure de pouvoir indiquer l'heure à laquelle le poisson capturé a été introduit dans un sac de conservation, par exemple sur présentation d'un téléphone portable présent sur le poste de pêche contrôlé et portant l'indication de l'heure d'envoi d'un texto (SMS) de signalement adressé aux commissaires,
- obligation de signaler l'emplacement de pêche par une lumière de présence,
- interdiction de porter ou d'allumer tout feu à moins de 200 mètres d'une forêt ou d'un bois,
- aucune gêne en particulier sonore ne doit résulter de la pratique de la pêche pour les riverains des sites. Le cas échéant, l'autorisation pourra être retirée.

Tout pêcheur trouvé en possession d'une autre espèce de poisson, quelle qu'elle soit, pendant l'exercice de la pêche de nuit, sera en infraction aux dispositions du code de l'environnement, et poursuivi pénalement conformément aux dispositions de l'article R. 436-40 dudit code (contravention de la 3ème classe).

Article 6: Occupation du domaine public fluvial

L'installation de tentes ne doit en aucun cas entraver le passage des piétons, du personnel chargé de la gestion et de la surveillance du domaine public fluvial et de la police de la pêche.

Il est interdit aux organisateurs et aux participants de jeter, ou de verser, ou de laisser tomber, ou de laisser s'écouler des objets, ou des substances de nature à porter atteinte à la qualité du milieu.

A la fin de la manifestation, les organisateurs devront procéder au nettoyage de l'ensemble des berges (de l'étang de Mittersheim et du Canal des Houillères de la Sarre) qui ont été fréquentées par les pêcheurs durant l'enduro carpe.

Article 7: Mesures de précaution vis-à-vis des cyanobactéries

présence et évolution de cyanobactéries dans l'étang de Mittersheim.

Avant le démarrage de l'enduro carpe, le bénéficiaire de la présente autorisation devra :

- remettre sur place à chaque équipe de pêcheurs la plaquette d'information jointe en annexe à l'arrêté visant à les sensibiliser aux précautions à prendre vis-à-vis des cyanobactéries,
- ajouter dans le règlement de l'enduro carpe, en plus des horaires d'autorisation, un message demandant aux participants de faire un usage modéré de l'amorçage, afin d'éviter d'accroître le risque de développement de cyanobactéries dans l'étang de Mittersheim,
- rappeler également sur place à chaque équipe de pêcheurs, cette demande d'usage modéré de l'amorçage. En compléments des mesures précitées, le bénéficiaire de la présente autorisation devra réaliser au cours de l'enduro carpe et durant les quinze jours suivants, un contrôle visuel et une analyse afin d'évaluer l'éventuelle

Article 8 : Présentation de l'autorisation

Les bénéficiaires ou les personnes responsables de l'exécution matérielle, doivent être porteurs de la présente autorisation.

Ils sont tenus de la présenter à toute demande des agents chargés de la police de la conservation du domaine public fluvial et de la police de la pêche en eau douce.

Article 9: Retrait de l'autorisation

La présente autorisation est personnelle et incessible. Elle peut être retirée à tout moment sans indemnité si les bénéficiaires n'en ont pas respecté les clauses ou les prescriptions qui lui sont liées.

Article 10: Compte-rendu d'exécution

Les résultats du concours de pêche à la carpe seront communiqués à la DDT de la Moselle, à l'OFB (Service Départemental), ainsi qu'à la FDPPMA avant le 31 décembre 2024 et devront comporter le détail :

- des captures de carpes avec indication, pour chaque individu, du poids et de la durée de détention dans un sac de conservation (en cas de pêche de nuit),
- des captures des prises accidentelles,
- des cas de vol de poisson (cas de vol avéré ou cas de forte suspicion de vol).

Article 11: Infractions

Le non-respect des prescriptions contenues dans l'arrêté préfectoral précité n° 87-AG/2-656 en date du 28 octobre 1987 portant protection d'un site biologique sur le territoire de la commune de BELLES-FORETS, expose l'auteur à une contravention de 4ème classe.

La pratique de la pêche de nuit, hors du cadre réglementaire fixé par le présent arrêté, expose l'auteur à une contravention de 3ème classe.

De même, tout transport de poisson de nuit constitue une infraction de 3ème classe et un délit punissable de 22 500 € d'amende, s'il s'agit de carpe(s) de plus de 60 centimètres.

De façon plus générale, toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès verbal et réprimée conformément aux textes en vigueur.

Tous les participants devront être en possession de la carte de pêche adéquate, et devront avoir acquitté la Cotisation Pêche et Milieu Aquatique en vigueur.

Article 12 : Responsabilité

Les organisateurs demeurent seuls responsables des dommages qui pourraient être commis pour quelque cause que ce soit, du fait de cette manifestation.

Ils prendront toutes les mesures utiles de protection pour éviter les accidents ainsi que les dommages de toutes sortes.

En aucun cas, la responsabilité de l'Etat ne pourra être recherchée pour les accidents ou incidents qui pourraient survenir du fait de cette manifestation.

Le présent arrêté ne dispense en aucun cas les organisateurs d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Article 13: Droits des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

<u>Article 14 : Publication et information des tiers</u>

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Moselle. Cette publication fait courir le délai de recours contentieux.

Le présent arrêté est mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture (<u>www.moselle.gouv.fr</u> – Actions de l'Etat – Environnement – Eau et Pêche) pendant un an au moins.

Article 15 : Exécution de l'arrêté

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle, le Directeur Départemental des Territoires de la Moselle, le Commandant du groupement de gendarmerie de la Moselle, le Directeur Territorial de Strasbourg de Voies Navigables de France, le Directeur régional et le Chef du service départemental de l'Office Français de la Biodiversité de la Moselle, le Président de la Fédération de la Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, les maires des communes de MITTERSHEIM et de BELLES-FORETS, le Président de l'AAPPMA de MITTERSHEIM, les agents chargés de la police de la pêche et de l'environnement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à METZ, le 21 août 2024

Pour Le Préfet et par subdélégation, La responsable de l'unité police de l'eau de la Direction Départementale des Territoires,

Céline DELLINGÉR

Voies et délais de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Moselle. Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" par le site Internet htpps://citoyens.telerecours.fr.



Direction Départementale des Territoires Service Aménagement, Biodiversité, Eau

ARRÊTÉ 2024-DDT/SABE/EAU - N° 61

réglementant la pratique de la pêche dans les grands lacs intérieurs du département de la Moselle

Le préfet de la Moselle, Officier de la légion d'honneur, Officier de l'ordre national du mérite.

- Vu le code de l'environnement (partie législative, livre IV, titre III « Pêche en eau douce et gestion des ressources piscicoles »);
- Vu le code de l'environnement, (partie réglementaire, livre IV, titre III), notamment ses articles L.431-1 à L.437-23, R.431-1 à R.437-13 et l'article R.436-36 permettant l'établissement d'une liste de grands lacs intérieurs et de lacs de montagne ;
- Vu l'arrêté ministériel du 15 mars 2012 fixant en l'application de l'article R.436-36 du code de l'environnement, la liste des grands lacs intérieurs et des lacs de montagne pour lesquels peut être établie une réglementation spéciale de la pêche et la composition des commissions consultatives ;
- Vu l'arrêté ministériel du 30 octobre 1989 fixant le classement des cours d'eau, canaux et plans d'eau en deux catégories piscicoles, notamment pour le département de la Moselle, modifié par les arrêtés préfectoraux n°2007-DDAF/3-92 du 18 avril 2007 et n°2008-DDAF/3-149 du 22 mai 2008 ;
- **Vu** le décret n° 2016-417 du 7 avril 2016 modifiant diverses dispositions du code de l'environnement relatives à la pêche en eau douce ;
- **Vu** le décret n° 2019-352 du 23 avril 2019 modifiant diverses dispositions du code de l'environnement relatives à la pêche en eau douce ;
- Vu l'arrêté préfectoral annuel et l'avis annuel en vigueur et relatifs à la pratique de la pêche en eau douce dans le département de la Moselle ;
- **Vu** le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux Directions Départementales Interministérielles et notamment ses articles 17 et 20 ;
- Vu le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements;
- Vu le décret du 29 juillet 2020 nommant M. Laurent Touvet, préfet de la Moselle ;
- **Vu** l'arrêté préfectoral en date du 4 novembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental de la Moselle ;

- Vu l'arrêté préfectoral SGCD/2023/N°121 en date du 21 juillet 2023 portant organisation de la Direction Départementale des Territoires de la Moselle ;
- Vu l'arrêté du 10 novembre 2023 de la Première ministre et du ministre de l'intérieur et des outre-mer nommant Monsieur Claude Souiller, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts de classe normale, Directeur Départemental des Territoires de la Moselle;
- Vu l'arrêté préfectoral DCL n°2023-A-40 en date du 15 novembre 2023 portant délégation de signature en faveur de Monsieur Claude Souiller, Directeur Départemental des Territoires de la Moselle, pour la compétence générale ;
- **Vu** la décision 2024-DDT/SAS n°04 en date du 4 mars 2024 portant subdélégation de signature pour le fonctionnement général de la direction départementale des territoires de la Moselle ;
- Vu les demandes en date du 10 avril 2019 et du 2 octobre 2023 du Président de la Fédération Départementale de la Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, de modification de l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2003 réglementant la pêche en eau douce dans les étangs-réservoirs de Gondrexange, du Stock et de Mittersheim et dans les étangs-annexes de l'étang-réservoir de Gondrexange, dits Neuf-Etang et Etang de Ketzing;
- Vu l'arrêté préfectoral 2024-DDT/SABE/EAU N°14 en date du 1^{er} février 2024 fixant la composition de la commission consultative en matière de réglementation de la pêche dans les grands lacs intérieurs et lacs de montagne ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 30 juillet 2014 portant règlement particulier de police pour l'exercice de la navigation de plaisance et des activités sportives sur le plan d'eau domanial de l'étang réservoir du Stock;
- Vu l'arrêté préfectoral du 30 juillet 2014 portant règlement particulier de police pour l'exercice de la navigation de plaisance et des activités sportives sur le plan d'eau domanial de l'étang réservoir de Mittersheim ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2019 855 du 20 décembre 2019 portant règlement particulier de police pour l'exercice de la navigation de plaisance et des activités sportives sur le plan d'eau domanial de l'étang réservoir de Gondrexange ;
- Vu l'arrêté préfectoral CAB/DS/PPA n°632 en date du 14 novembre 2023 portant prescriptions dérogatoires au règlement particulier de police de la navigation sur le plan d'eau domanial de l'étang-réservoir de Gondrexange (57815);
- Vu l'avis de la Commission Consultative en matière de réglementation de la pêche dans les grands lacs intérieurs et lacs de montagne du département de la Moselle, en date du 16 juillet 2024 ;

Considérant la possibilité d'établir une réglementation spéciale de la pêche dans les grands lacs intérieurs du département de la Moselle en vertu de l'article R.436-36 du code de l'environnement et de l'arrêté ministériel du 15 mars 2012 précités ;

Considérant la nécessité d'actualiser l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2003 réglementant la pêche en eau douce dans les étangs-réservoirs de Gondrexange, du Stock et de Mittersheim et dans les étangs-annexes de l'étang-réservoir de Gondrexange, dits Neuf-Etang et Etang de Ketzing suite aux évolutions de la réglementation en matière de pêche en eau douce et des pratiques de pêche dans ces étangs ;

Considérant la nécessité, dans les grands lacs intérieurs du département de la Moselle précités, de poursuivre leur bonne gestion piscicole pour préserver les ressources tout en y conservant un intérêt halieutique ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires de la Moselle,

ARRÊTE

<u>Titre I – Dispositions communes au titre II relatif à la réglementation applicable à la pêche de loisir et au titre III relatif à la réglementation applicable à la pêche professionnelle</u>

Article 1er: Désignation des grands lacs intérieurs du département de la Moselle

L'arrêté ministériel du 15 mars 2012 fixe, en application de l'article R.436-36 du code de l'environnement, la liste des grands lacs intérieurs et des lacs de montagne pour lesquels peut être établie une réglementation spéciale de la pêche et fixe la composition des commissions consultatives.

Cet arrêté ministériel désigne les grands lacs intérieurs suivants pour le département de la Moselle :

- étang du Stock,
- étang de Gondrexange,
- étang de Mittersheim,
- étang de Ketzing,
- étang de Neuf-Etang.

Article 2: Abrogation d'un précédent arrêté

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2003 réglementant la pêche en eau douce dans les étangs-réservoirs de Gondrexange, du Stock et de Mittersheim et dans les étangs-annexes de l'étang-réservoir de Gondrexange, dits Neuf-Etang et Etang de Ketzing.

Article 3 : Dispositions particulières applicables aux grands lacs intérieurs du département de la Moselle

Outre les dispositions directement applicables contenues :

- dans les textes réglementaires énoncés dans les visas ci-dessus au premier chef,
- dans les trois règlements particuliers de police applicables à la navigation sur les trois étangs-réservoirs,
- dans le règlement particulier de police de la navigation relatif à l'exercice de la pêche professionnelle sur l'étang-réservoir de Gondrexange,
- dans l'arrêté préfectoral en vigueur réglementant la pêche en eau douce dans le département de la Moselle et dans l'avis annuel s'y rattachant,

la pratique de la pêche de loisir et de la pêche professionnelle dans les grands lacs intérieurs mentionnés à l'article 1^{er} du présent arrêté, est fixée par les articles suivants.

Article 4: Périodes d'ouverture de la pêche

La pratique de la pêche est autorisée pendant les mêmes périodes d'ouverture que celles mentionnées dans l'arrêté préfectoral en vigueur réglementant la pêche en eau douce dans le département de la Moselle et l'avis annuel s'y rattachant.

Article 5: Dispositions pénales

Tout manquement aux dispositions précitées fera l'objet de sanctions prises en application des articles R.436-40, R.436-68, et R.436-79 du code de l'environnement.

<u>Titre II – Réglementation applicable à la pêche de loisir</u>

Article 6: Heures d'ouverture de la pêche

La pratique de la pêche ne peut s'exercer plus d'une demi-heure avant le lever du soleil, ni plus d'une demi-heure après son coucher, excepté pour la pêche à la carpe qui peut être autorisée la nuit dans le cadre de manifestations ou d'évènements halieutiques particuliers faisant l'objet d'une réglementation spécifique.

Article 7: Tailles des poissons capturés

Tailles minimales:

- les tailles minimales de capture des poissons à respecter sont identiques à celles mentionnées dans l'arrêté préfectoral en vigueur réglementant la pêche en eau douce dans le département de la Moselle et l'avis annuel s'y rattachant.

Tailles maximales relatives aux captures de carpes :

- les carpes capturées ayant une taille supérieure à 60 cm devront être remises vivantes à l'eau.

Article 8: Nombre de captures autorisées

Le nombre de captures autorisées par pêcheur et par jour est identique à celui mentionné dans l'arrêté préfectoral en vigueur réglementant la pêche en eau douce dans le département de la Moselle et dans l'avis annuel s'y rattachant.

Article 9: Procédés et modes de pêche autorisés

Les procédés et modes de pêche autorisés sont identiques à ceux mentionnés dans l'arrêté préfectoral en vigueur réglementant la pêche en eau douce dans le département de la Moselle et dans l'avis annuel s'y rattachant.

Article 10: Procédés et modes de pêche prohibés

Les procédés et modes de pêche prohibés sont identiques à ceux mentionnés dans l'arrêté préfectoral en vigueur réglementant la pêche en eau douce dans le département de la Moselle et dans l'avis annuel s'y rattachant.

<u>Article 11:</u> <u>Espèces exotiques envahissantes – Espèces non représentées</u>

L'introduction, l'importation, l'utilisation, le transport, la détention et la commercialisation de ces espèces sont réglementés par le code de l'environnement. Ces dispositions doivent être respectées. Il revient aux AAPPMA locataires de rappeler régulièrement ces dispositions à leurs membres.

Article 12: Utilisation d'appareils de sondage par ondes (échosondeurs)

Etang du Stock et étang de Gondrexange :

- il est interdit de détenir simultanément du matériel de pêche et un appareil de sondage par ondes (échosondeur) sur une même embarcation.

Etang de Mittersheim:

- il est autorisé de détenir simultanément du matériel de pêche et un appareil de sondage par ondes (échosondeur) sur une même embarcation.

Etang de Ketzing et étang Neuf-Etang :

- non concernés par l'utilisation d'appareils de sondage par ondes (échosondeurs) en raison des dispositions spécifiques appliquables à ces étangs et mentionnées à l'article 12 du présent arrêté.

Article 13: Dispositions spécifiques applicables à l'étang de Ketzing et à l'étang de Neuf-Etang

Dans les étangs de Ketzing et de Neuf-Etang désignés aux articles 1er et 11 du présent

arrêté:

- la pratique de la pêche à la ligne est interdite,
- les vidanges périodiques sont autorisées, en adaptant le débit de vidange afin de ne pas porter préjudice aux personnes, aux propriétés et aux ouvrages publics situés en aval, ainsi qu'à la vie aquatique du milieu récepteur,
- lors des vidanges précitées, la pêche du poisson est autorisée,
- le remplissage des étangs précités doit être réalisé en dehors des éventuelles périodes d'interdiction temporaires de remplissage des plans d'eau dans le département de la Moselle définies par arrêté préfectoral (arrêté dit « arrêté sécheresse »), et en dehors de la période allant du 15 juin au 30 septembre.

Article 14: Interdiction relatives à la pratique de la pêche à la carpe de jour

Les interdictions suivantes sont applicables à la pratique de la pêche à la carpe de jour :

- interdiction d'amorcer à partir d'une embarcation ou de tout appareil radio-commandé (1),
- interdiction de tirer des lignes à partir d'une embarcation ou de tout appareil radiocommandé (2),
- interdiction de poser des témoins dans l'eau ou à la surface de l'eau,
- interdiction d'amorcer avec des graines crues,
- interdiction de mutiler ou de marquer le poisson pêché.

(1) et (2) : les interdictions d'amorcer et de tirer des lignes à partir d'une embarcation ou de tout autre appareil radio-commandé pourront être temporairement levées ou modulées lors de manifestations halieutiques particulières qui feront l'objet d'autorisations et de prescriptions spécifiques.

ARTICLE 15 : Interdiction particulière de la pratique de la pêche et de l'amorçage à partir d'une embarcation ou de tout appareil radiocommandé

La pêche et l'amorçage à partir d'une embarcation ou de tout appareil radiocommandé, sont interdits :

- Dans les étangs et cornées suivantes :
 - l'étang du Rohrweiher à l'étang de Gondrexange,
 - le Vieil Etang à l'étang du Stock,
 - la cornée des Souches à l'étang du Stock,
 - la cornée de Rhodes à l'étang du Stock,
 - la cornée de Sainte-Croix à l'étang du Stock,
 - le Gros Etang à l'étang du Stock,
 - la cornée du Hirschweiher à l'étang de Mittersheim,
 - la cornée du Honigmatte uniquement du côté Est de la voie ferrée à l'étang de Mittersheim,
- Dans les zones balisées réservées aux baignades publiques,
- De part et d'autre de la digue du canal de la Sarre jusqu'à une distance de cinquante mètres du pied de la digue à l'exception des barques de pêche rejoignant leur zone de stationnement de Kerprich-aux-Bois,
- Entre le coucher et le lever du soleil et lorsque la visibilité est inférieure à cent mètres (une tolérance d'une demi-heure avant le lever et après le coucher du soleil est admise).

ARTICLE 16: Création d'un accès à l'eau à travers une roselière

La création d'un nouvel accès à l'eau à travers une roselière ne peut être demandée que par l'AAPPMA détentrice du droit de pêche et nécessitera l'accord préalable de VNF.

<u>Titre III – Réglementation relative à la pêche professionnelle</u>

Article 17: Heures d'ouverture de la pêche

Les pêcheurs professionnels peuvent placer, manoeuvrer et relever leurs filets et engins, quatre heures avant le lever du soleil et quatre heures après son coucher.

Article 18: Tailles des poissons capturés

Les tailles minimales de capture des poissons à respecter sont identiques à celles mentionnées dans l'arrêté préfectoral en vigueur réglementant la pêche en eau douce dans le département de la Moselle et l'avis annuel s'y rattachant.

Il n'y a pas de tailles maximales fixées de capture de poissons.

<u>Article 19: Utilisation d'appareils de sondage par ondes</u>

Etang du Stock, étang de Gondrexange et étang de Mittersheim :

- la détention simultanée de matériel de pêche et d'un appareil de sondage par onde (échosondeur) sur une même embarcation est autorisée, sous réserve que l'appareil de sondage par onde (échosondeur) ne soit employé que dans le but de reconnaître les fonds. Etang de Ketzing et étang Neuf-Etang :
- non concernés par l'utilisation d'appareils de sondage par ondes (échosondeurs) en raison des dispositions spécifiques applicables à ces étangs et mentionnées à l'article 12 du présent arrêté.

Article 20: Attribution de licences de pêche aux engins et aux filets

Les grands lacs intérieurs du département de la Moselle désignés à l'article 1^{er} du présent arrêté étant domaniaux, le droit de pêche aux engins et aux filets ne peut être exercé que par l'attribution de licences au profit des membres des associations agréées départementales ou interdépartementales de pêcheurs professionnels en eau douce, ou des associations agréées départementales de pêcheurs amateurs aux engins et aux filets sur les eaux du domaine public.

Article 21: Dispositions générales propres aux pêcheurs professionnels

Le nombre de licences et leurs durées, les restrictions éventuelles apportées à la nature, au nombre et aux dimensions des engins et des filets et la localisation des secteurs où l'emploi des engins et des filets est interdit, sont fixés par le cahier des charges pour l'exploitation du droit de pêche de l'État sur le département de la Moselle

Article 22: Droits et obligations des titulaires de licences de pêche aux engins et aux filets

Les éventuelles réductions de prix et indemnisations, les retraits de licence, la non mise en cause de l'État en cas de contestation de tiers, les accès et usages des servitudes, la responsabilité en cas de dégradation, la conservation du poisson à bord, les opérations de repeuplement, les pêches exceptionnelles, l'incessibilité de la licence, la déclaration de captures, l'aide d'un compagnon, l'embarquement de touristes, l'identification de l'embarcation, sont fixés par le cahier des charges pour l'exploitation du droit de pêche de l'État sur le département de la Moselle.

Article 23: Dispositions financières applicables aux titulaires de licences

La fixation du prix de la licence, son paiement et l'actualisation de son prix sont fixés par le cahier des charges pour l'exploitation du droit de pêche de l'État sur le département de la Moselle.

Article 24: Modes et procédés de pêche autorisés

La désignation et l'identification des engins et des filets autorisés sous couvert d'une

licence, les conditions d'utilisation des engins et des filets et le signalement des filets, sont fixés par le cahier des charges pour l'exploitation du droit de pêche de l'État sur le département de la Moselle.

<u>Titre IV – Dispositions générales</u>

Article 25: Droits des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

Article 26: Publicité – Information des tiers

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le présent arrêté est mis à la disposition du public sur le site Internet de la préfecture (www.moselle.gouv.fr - Actions de l'Etat – Agriculture et Environnement – Eau et Pêche – La gestion de la pêche – pendant un an au moins.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Moselle. Cette publication fait courir le délai de recours contentieux.

Article 27: Exécution de l'arrêté

Le secrétaire général de la préfecture de la Moselle, le directeur départemental des territoires de la Moselle, le commandant du groupement de gendarmerie de la Moselle, le directeur régional et le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité, le président de la fédération de la Moselle pour la pêche et la protection du milieu aquatique, les agents chargés de la police de la pêche et de l'environnement, et tous les agents habilités des services publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Metz, le 21 août 2024

Pour le Préfet et par subdélégation, La responsable de l'unité police de l'eau de la Direction Départementale des Territoires,

Céline DELLINGER

Voies et délais de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Moselle. Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" par le site Internet htpps://citoyens.telerecours.fr.



Liberté Égalité Fraternité

Arrêté portant sur le retrait de l'agrément en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs délivré à Monsieur Pierre GACHER

N° 2024 - 31 du 22 AOUT 2024

LE PRÉFET DE LA MOSELLE OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 472-1 et R. 472-7;
- VU la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs ;
- **VU** la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement;
- VU le schéma des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales de la région Grand Est visé par arrêté SGAR n° 2020-87 en date du 31 janvier 2020;
- VU l'arrêté préfectoral DCL n°2024-A-11 du 15 février 2024 portant délégation de signature en faveur de Madame Martine Artz, directrice départementale de l'emploi du travail et des solidarités de la Moselle, en matière d'administration générale;
- VU l'arrêté DDETS n° 2024-10 du 28 février 2024 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale;
- VU l'arrêté préfectoral n°2020-119 du 23 octobre 2020 portant agrément de Monsieur Pierre GACHER en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs dans le ressort du tribunal judiciaire de Sarreguemines du département de la Moselle;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2024-17 en date du 03 mai 2024 fixant la liste des mandataires judiciaires du département de la Moselle ;
- VU le courrier de Monsieur Pierre GACHER adressé le 22 juin 2024 et réceptionné le 25 juin 2024 sollicitant le retrait de son agrément en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs exerçant à titre individuel sur le département de la Moselle ;

Sur proposition de Madame la Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Moselle;

ARRETE

Article 1

L'agrément mentionné à l'article L. 472-1 du code de l'action sociale et des familles est retiré à Monsieur Pierre GACHER pour l'exercice à titre individuel en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs, de mesures de protection des majeurs au titre du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice ou au titre de la curatelle ou de la tutelle auprès du ressort du tribunal judiciaire de Sarreguemines.

Article 2

2.2 AGUT 2024

L'arrêté préfectoral n°2020-119 du 23 octobre 2020 portant agrément de Monsieur Pierre GACHER est abrogé.

Article 3

Le préfet de la Moselle et la Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Moselle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Moselle.

P/O La directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, L'Inspectrice Hors Classe

Sophie PRESTAT

Délais et voies de recours :

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux devant le préfet, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg.

Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » par le site Internet https://citoyens.telerecours.fr

Téléphone: 03 87 21 54 01 - Courriel: ddets@moselle.gouv.fr

ISSN 0768-7672 Responsable de la publication : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

Préfecture de la Moselle - B.P. 71014 - METZ Cedex 1 Tél. 03 87 34 87 34

Contact: pref-imprimerie@moselle.gouv.fr

Atelier d'Imprimerie de la Préfecture de la Moselle